



# Bulletin Officiel

N°6858 Mercredi 10 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

GAT ASSURANCES	3
GAT VIE	4
SICAV ENTREPRISE	5
SICAV OPPORTUNITY	6
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	7
SICAV PLUS	8
SICAV PROSPERITY	9
SICAV TRESOR	10
TUNISIE SICAV	11
STRATEGIE ACTIONS SICAV	12

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

GAT ASSURANCES	13
GAT VIE	15

### RESOLUTIONS ADOPTEES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	17
SICAV BNA	19

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	21
SICAV BNA	21
FCP IRADETT 50	22
FCP IRADETT CEA	22

**COMMUNIQUES DE PRESSE**

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -	23
CITY CARS	24
CITY CARS : APPEL A CANDIDATURE	25

**AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

SNMVT-MONOPRIX	30
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	36

**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES**

BH LEASING 2023-1 SANS APE	42
CIL 2023-1	45

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	50
---------------------------------------	----

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
- BANQUE ZITOUNA
- ARAB TUNISIAN BANK – ATB –
- BTK LEASING « EX- AIL »
- ATTIJARI LEASING
- HANNIBAL LEASE

**ANNEXE III**

**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- FCP IRADETT 50
- FCP IRADETT CEA
- FCP AL IMTIEZ

**ANNEXE III**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES - SIAME -

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**GAT ASSURANCES**

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11/05/2023 à 10h00 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022
3. Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2022 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Démission de 2 Administrateurs et désignation d'un nouvel Administrateur
9. Désignation des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025
10. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE GAT VIE**

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11/05/2023 à 9h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022
- 2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022
- 3) Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2022 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
- 4) Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2022
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2022
- 6) Quitus aux administrateurs
- 7) Fixation du montant des jetons de présence
- 8) Désignation des Administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025
- 9) Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV ENTREPRISE**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005  
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 11 heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;
6. Affectation de résultat de l'exercice clos 31/12/2022 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Renouvellement du mandat des administrateurs de la société ;
9. Nomination des nouveaux administrateurs de la société ;
10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

*ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

**SICAV OPPORTUNITY  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis**

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le jeudi 18 mai 2023 à 11 heures** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

*ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le jeudi 18 mai 2023 à 10 heures** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

*ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

**SICAV PLUS**  
**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993

Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV PLUS invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 11 heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

*ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

**SICAV PROSPERITY**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le jeudi 18 mai 2023 à 10H30** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV TRESOR**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000Tunis**

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le jeudi 18 mai 2023 à 9 heures** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

---

2023 – AS – 0596

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TUNISIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992  
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de TUNISIE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 10 heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

11. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
12. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
13. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
14. Approbation des conventions réglementées ;
15. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;
16. Affectation de résultat de l'exercice clos 31/12/2022 ;
17. Fixation du montant des jetons de présence ;
18. Renouvellement du mandat des administrateurs de la société ;
19. Nomination des administrateurs ;
20. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **STRATEGIE ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mercredi 18 mai 2023 à 10h30** à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats ;

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****GAT ASSURANCES**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet de résolutions de la société GAT ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 Mai 2023.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2022, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2022 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 comme suit (en dinars) :

<b>Résultat net bénéficiaire 2022</b>	
Résultats reportés	
<b>Total</b>	
Réserves de réinvestissement	
Réserves légales 5%	
Fonds social	
<b>Reliquat</b>	
Dividendes	
<b>Résultats reportés</b>	

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de ..... dinars par action et ce à partir du ..... au siège social de GAT ASSURANCES.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2023 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi

d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2023 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO prend acte de la démission des Administrateurs M. Karim TRAD et MPEF II de leurs mandats au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 27/12/2022. L'AGO décide d'accepter ces démissions, remercie les Administrateurs démissionnaires et décide de nommer

..... en qualité d'Administrateurs membres du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES en remplacement des Administrateurs démissionnaires, et ce pour le restant de la durée du mandat des Administrateurs démissionnaires, soit, jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**HUITIEME RESOLUTION**

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2022, l'AGO décide de

..... pour une période de trois années (2023-2024-2025) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****GAT VIE**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet de résolutions de la société GAT VIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 Mai 2023.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2022, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2022 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 comme suit (en dinars) :

<b>Résultat net bénéficiaire 2022</b>	
Résultats reportés	
<b>Total</b>	
Réserves de réinvestissement	
Réserves légales 5%	
Fonds social	
<b>Reliquat</b>	
Dividendes	
<b>Résultat reportés</b>	

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende d'un montant de ..... dinars par action et ce à partir du ..... au siège social de GAT VIE.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2023 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2023 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO prend acte de la démission des Administrateurs M. Karim TRAD et MPEF II de leurs mandats au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 27/12/2022. L'AGO décide d'accepter ces démissions, remercie les Administrateurs démissionnaires. Aussi, l'AGO constate que le mandat des Administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2022, l'AGO décide la désignation des Administrateurs suivants :  
..... pour une période de trois années (2023-2024-2025) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**HUITIEME RESOLUTION**

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996  
**Siège social** : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Mai 2023**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligatoire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et de l'article 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les États Financiers de l'exercice 2025, le mandat des membres suivants :

Monsieur SAMI EL OUNI  
Monsieur SAMI AKREMI  
Banque Nationale Agricole « BNA »  
Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »  
Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »  
Société BNA CAPITAUX  
Société SICAV BNA  
Société ESSOUKNA  
Société de Promotion Immobilière EL MADINA  
Société Tunisie Informatique Services « TIS »  
Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »  
Société Générale d'Études, de Supervision et de Travaux « SOGEST »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2022 ci-après :

Résultat d'exploitation :	15 179 077,516
Régularisation du résultat d'exploitation	(2 939 641,742)
Report à nouveau	1 706,586

<b>Sommes distribuables</b>	12 241 142,360
Dividendes au titre de l'exercice	12 240 166,467
Résultat reporté	975,893

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende brut de l'année **2022** à **5,881 dinars** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA et BNAC à compter du **11/05/2023**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe une enveloppe brute de 36 000,000 dinars au titre des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993  
Siège social : Rue Hédi Noura-1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Mai 2023****Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2022 ci-après :

Résultat d'exploitation :	73 896,309
Régularisation du résultat d'exploitation	2 291,651
Report à nouveau	22,902
	-----
<b>Sommes distribuables</b>	<b>76 210,862</b>
Dividendes au titre de l'exercice	76 204,014

Résultat reporté

6,848

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende **brut** de l'année **2022** à **3,243 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **11/05/2023** aux guichets de la Banque Nationale Agricole et de BNA CAPITAUX.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe une enveloppe brute de 16 200,000 dinars au titre des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Sixième Résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôts ou publication que besoin sera.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996  
**Siège Social** : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du **02 Mai 2023**, Placement Obligatoire SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice **2022**, à compter du **11 Mai 2023**.

**Un dividende Brut de 5,881 dinars par action**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et BNA CAPITAUX.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Placement Obligatoire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2023 – AS – 0603

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV BNA**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993  
**Siège Social** : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du **02 Mai 2023**, SICAV BNA a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice **2022**, à compter du **11 Mai 2023**.

**Un dividende Brut de 3,243 dinars par action**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et BNA CAPITAUX.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2023 – AS – 0604

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP IRADETT 50**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

**Adresse :** Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT 50 informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 10 mars 2023, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2022 à raison de **0,205 dinars par part.**

Ces dividendes sont payables à partir du **jeudi 18 mai 2023** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

---

2023 – AS – 0605

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP IRADETT CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

**Adresse :** Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT CEA informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 10 mars 2023, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2022 à raison de **1,450 dinars par part.**

Ces dividendes sont payables à partir du **jeudi 18 mai 2023** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

---

2023 – AS – 0606

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 28 avril 2023, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2022, un montant de dividende de 5,800 dinars par action.

La date de détachement est fixée pour le 15 mai 2023.

---

2023 – AS – 0607

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le 28 avril 2023, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2022 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2022.

Les états financiers 2022 de la société CITY CARS font apparaitre un total bilan de 221.879.572 DT et un résultat net de l'exercice de 28.581.663 DT.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 22 juin 2023 à 9 heures au siège de la société CITY CARS sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette – Tunis, et de proposer la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2022 de 1,250 DT par action, soit le même dividende que celui afférent à l'exercice 2021.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS \***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CITY CARS S.A**

Siège Social : 31, Rue des Usines Z.I Kheireddine, La Goulette, 2015 - Tunis

**Appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de City Cars**

**1.Objet :**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement qui a modifié l'article 190 du code des sociétés commerciales , au Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son articles 38 tel que complété par l'Arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et à la Décision Générale du CMF N° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la société CITY CARS lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants au sein de son Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025.

La société CITY CARS informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

**2. Conditions et critères d'éligibilité :**

**A.** Le candidat au poste d'Administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Il doit avoir au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur de distribution.

**B.** Ne peut pas être candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :

- ✓ Les personnes se trouvent dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du Code des sociétés commerciales.
- ✓ Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée .

C. Tout candidat ne doit avoir, au jour de dépôt de la candidature , aucun intérêt direct ou indirect avec la société CITY CARS, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

D. Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - ✓ Président directeur général , directeur général , directeur général adjoint ou salarié de la société CITY CARS,
  - ✓ Président directeur général , directeur général , directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au Groupe CITY CARS.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société CITY CARS est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans le président du conseil d'administration ou le directeur général de la société CITY CARS (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans ) ou ses salariés, est administrateur ou membre du conseil de surveillance .
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - ✓ Directeur général ou salarié de la société CITY CARS
  - ✓ Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société CITY CARS .
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société CITY CARS.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société CITY CARS ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général ou d'un salarié de la société CITY CARS.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société CITY CARS ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

- Ne pas siéger à plus de trois conseils d'administration et conseils de surveillance en qualité de membre indépendant.

### **3. Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1 ;
- Un curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du CMF N° 23 du 10 mars 2020 et par le présent appel à candidature ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ; et
- Une attestation de situation fiscale.

### **4. Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de la Présidente du Conseil d'administration de la société CITY CARS et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société CITY CARS.

Le dossier de candidature doit parvenir soit par dépôt contre décharge au bureau d'ordre du siège social de CITY CARS sis au :

**N°31, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine, La Goulette, 2015 - Tunis**

**Date de clôture : 22 mai 2023 à 17heures**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date de clôture des candidatures, sus-indiquée, sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

### **5. Choix des candidats**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de clôture et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société CITY CARS.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée et transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier avant l'approbation définitive des candidats par l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire de CITY CARS.

CITY CARS mettre à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront définitivement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022

**ANNEXE 1**  
**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

Nom et Prénom : .....

N° CIN : ..... délivrée le .....

Né(e) : .....

Adresse : .....

Téléphone :Fixe .....

Mobile.....

E-mail : .....

**1- Formation Académique et diplômes :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**2- Profession/Activité :**

.....

.....

.....

.....

.....

**3- Autres qualifications du candidat dans le domaine :**

.....

.....

.....

.....

.....

**4- Membres d'autres Conseils d'Administration :**

Oui :

.....

.....

..... Non :

.....

.....

**Signature légalisée**  
**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis**

**ANNEXE 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(Nom & Prénom) :

.....

CIN N°

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Candidat à l'élection au poste de membre indépendant du conseil d'Administration de la société CITY CARS, déclare formellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature lancé par la société CITY CARS.
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020.
- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales.
- Et, atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon curriculum vitae.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature légalisée**

\_\_\_\_\_  
\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis**

**« SNMVT-MONOPRIX »**

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT

divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées

Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

## **2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### **2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

### **2.2. Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **2.4. Période de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

#### **2.5. Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **2.7. Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **2.8. Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **3. BUT DE L'EMISSION :**

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

### **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

#### **4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **4.2. Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

#### **4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. Marché des titres :**

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

#### **4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### **4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.**

**Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.**

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

#### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de

finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



**Groupe BH BANK**

Société Anonyme au capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Immeuble BH Assurance, Rue Zohra FAIZA, Centre Urbain Nord -1082- Cité Mahrajène

Identifiant unique : 0587756X

**Emission d'un Emprunt Obligataire**

**« BH LEASING 2023-1 »**

**De 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 000 000 dinars**

**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**Prix d'émission : 100 dinars**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH LEASING réunie le 27/04/2021 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 Millions de dinars dans un délai de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 02/05/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant de 10 Millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 Millions de dinars et ce, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,60% brut l'an	Constant par 1/5ème à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 12 000 000 de dinars, divisé en 100 000 obligations, susceptibles d'être portées à 120 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «BH LEASING 2023-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2023** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **12/05/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (12 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 120 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le 12/05/2023, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire « BH LEASING 2023-1 » permettra à la société de financer son activité en particulier pour le premier semestre 2023.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ **Dénomination de l'emprunt :** BH LEASING 2023-1

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

➤ **Forme des titres :** Nominative

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société BH LEASING.

➤ **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

➤ **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/05/2023**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **12/05/2023**.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **12/05/2028**.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **12 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **12/05/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,60%** l'an.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans**.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans**.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations sont émises pour une duration de **2,643 ans**.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BH LEASING 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BH INVEST** intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre d'obligations détenues.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- *Dénomination de l'emprunt* : « CIL 2023-1 »
- *Nature des titres* : Titres de créance.
- *Forme des titres* : Nominatives.
- *Catégorie des titres* : Ordinaire.
- *Modalités et délais de délivrance des titres* : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I., Intermédiaire en bourse.
- *Législation sous laquelle les titres sont créés* : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de*

*chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,118	112,136
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,071	155,099
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,708	128,729
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,577	139,602
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,285	134,303
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,856	135,882
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	126,312	128,908	128,928
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,842	51,849
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,651	37,657
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,266	128,289
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,892	112,912
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,423	112,443
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,905	19,909
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,522	136,541
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,127	134,144
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,934	12,936
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,049	191,083
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,829	12,831
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,421	108,440
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,621	111,641
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,586	15,588
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,097	2,100
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,487	69,495
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,184	146,111
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,840	108,721
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,882	119,902
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,396	153,615
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	578,048	578,574
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,437	148,774
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,462	187,192
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	103,564	103,406
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,704	142,639
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	167,449	166,717
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,777	153,428
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,233	24,191
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,379	100,302
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,042	1,043
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,037	1,038
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 440,648	2 445,599
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,691	152,542
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,509	239,333
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,076	3,085
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,758	2,766
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,507	56,979
46	FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,401	1,402
47	FCP HAYET PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,248	1,250
48	FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,241	1,247
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,022	15,131
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,325	11,359
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,822	14,883
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,316	91,138
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,234	1,233

OPCVM DE DISTRIBUTION									
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL		
			Date de paiement	Montant					
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>									
57	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,469	112,484	
58	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,759	103,774	
59	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,754	110,773	
60	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,929	107,947	
61	TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,037	110,057	
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,300	113,319	
63	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,581	109,601	
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,797	106,817	
65	MILLENUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,396	104,413	
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,739	109,758	
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,658	107,674	
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,999	103,017	
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	107,140	107,161	
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,740	108,746	
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,418	107,434	
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,928	104,937	
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,347	110,365	
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,559	101,575	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>									
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,384	115,401	
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,708	108,727	
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,836	112,855	
79	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,456	101,482	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>									
80	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,855	113,078	
<b>SICAV MIXTES</b>									
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	60,644	60,785	
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,971	109,043	
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,459	17,462	
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	310,375	311,012	
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 255,085	2 253,521	
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,921	72,831	
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,227	57,187	
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,567	107,572	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>									
89	FCP IRADEIT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,794	10,829	
90	FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,439	16,471	
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,698	17,674	
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,408	15,408	
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,578	110,432	
95	FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,968	83,789	
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,649	88,542	
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,606	105,640	
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	95,018	94,933	
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,013	11,011	
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,178	101,046	
101	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	153,980	153,829	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>									
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,482	95,355	
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,931	124,498	
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	140,190	142,024	
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	201,409	202,165	
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	187,557	188,105	
107	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,448	181,877	
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,744	24,801	
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,646	155,579	
110	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 209,468	10 225,179	
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,724	159,191	
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,522	98,011	
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 921,751	4 945,356	
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,200	10,234	
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,954	175,122	
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 420,142	11 446,384	
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 413,363	10 500,922	
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 108,340	10 123,812	
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	-	10 000,000	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>									
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,424	129,112	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>									
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	998,031	1 000,502	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant**  
**du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

### LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nourira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
59. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 <sup>ème</sup> étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

#### **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023, la Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le Bilan après affectation du Résultat ;
- L'état de mouvement des capitaux propres ;
- La liste des membres du Conseil d'Administration.

### **I- RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 qui s'élève à 299.676.100,963 Dinars comme suit :

(En dinars)

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>299 676 100,963</b>
Report à nouveau	415 196 429,421
<b>Résultat distribuable</b>	<b>714 872 530,384</b>
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le Résultat net de l'exercice	190 000 000,000

<b>Résultat distribuable après affectation des réserves</b>	<b>524 872 530,384</b>
Dividendes	207 060 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>317 812 530,384</b>

En conséquence, le dividende par action est fixé à 5,800 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 15 mai 2023 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 18 mai 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016, devenues disponibles pour un montant de 35.367.215,830 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration pour Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Karim MILAD
- Hichem DRISS
- Mohamed Afif CHELBI
- Mehdi SETHOM
- Fadhel ABDELKEFI

et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Messieurs :

- Mohamed AGREBI
- Mohamed Adel BELFEKIH

en tant que membre du Conseil d'Administration et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la décision de l'Assemblée Elective tenue le 27 mars 2023 de désigner Madame Cyrine SANCHOU en tant que membre du Conseil d'Administration représentant des actionnaires minoritaires pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Messieurs :

- Tahar SIOUD
- Jean MESSINESI

en qualité de Conseillers et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 800 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

### BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Arrêté au 31 Décembre 2022

(En Milliers de dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIFS</b>		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	355 872	1 390 193
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3 445 606	1 585 810
Créances sur la clientèle	12 279 155	12 138 035
Portefeuille-titres commercial	34 834	14 445
Portefeuille d'investissement	4 290 070	3 416 385
Valeurs immobilisées	257 171	245 245
Autres actifs	452 316	439 760
<b>Total des actifs</b>	<b>21 115 024</b>	<b>19 229 873</b>
<b>PASSIFS</b>		
Banque Centrale et CCP	898	1 213
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	624 489	224 125
Dépôts et avoirs de la clientèle	17 166 843	16 220 062
Emprunts et ressources spéciales	770 288	482 810
Autres passifs	802 316	644 543
<b>Total des passifs</b>	<b>19 364 833</b>	<b>17 572 753</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	178 500	178 500
Réserves	1 253 875	1 063 420
Autres capitaux propres	3	3
Résultats reportés	317 812	415 197
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 750 190</b>	<b>1 657 120</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>21 115 024</b>	<b>19 229 873</b>

### III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

#### EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT (En Milliers de dinars)

	Capital Social	Réserces légales	Réserves Ordinaires	Autres Réserves		Autres capitaux propres	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
				Fonds Social	Réserves pour Réinvestissements Exonérés				
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	178 500	17 850	12 594	103 431	930 000	3	415 196	299 676	1 957 250
Affectation AGO du 28/04/2023					190 000		109 676	-299 676	
Dividendes							-207 060		-207 060
Transfert de Réserves			35 367		-35 367				
Capitaux propres au 31/12/2022 après affectation	178 500	17 850	47 961	103 431	1 084 633	3	317 812	-	1 750 190

#### IV- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIAT A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

Nom	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée actuellement
Monsieur Ismaïl MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<p><b>Président du Conseil d'Administration de la BIAT</b></p> <p><b>Président du Conseil</b> de SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING.</p> <p><b>Administrateur</b> dans : EXIS, TUNISAVIA, MEDDIS, IDM, TGR et COPIT</p> <p><b>Président Directeur Général</b> de CFH, MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE</p>
Monsieur Karim MILAD Membre	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<p><b>Président Directeur Général</b> de TTS, Nouvelair, Tunisavia, SOCETOUR, Société Rym, SOHBATO, Djerba Beach Hôtel, Touristique et Hôtelière de Mahdia, Sahara Douz, Nouvelair Handling, Karthago Airlines, Karthago Investment Participation et KSM Financière, Catering Tunisie.</p> <p><b>Président du Conseil</b> Safe Flight Academy, la société Aviation Training Center Of Tunisia (ATCT).</p> <p><b>Vice-Président-Directeur Général</b> de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth.</p> <p><b>Gérant</b> de TTS Financière, TTS Internationale, TTS Booking, Société Civile Immobilière Karim, Société Piscines, Service Travel Tours et Société Financière Karim.</p> <p><b>Administrateur</b> dans Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Capital Finances, Gammarth Leisure Company. S.E.P.T.H, Générale Equip. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center Of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Société A&amp;B, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière.</p> <p><b>Associé</b> à l'agence de Voyages Touristiques BOOK IT</p>
Monsieur Hichem DRISS Membre	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<p><b>Président Directeur Général</b> dans 5 sociétés hôtelières.</p> <p><b>Administrateur</b> dans 4 autres sociétés hôtelières</p> <p><b>Administrateur</b> dans 4 sociétés Industrielles et de service.</p>

<p><b>Monsieur Mohamed Afif CHELBI</b> Membre</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p>Ex-ministre de l'industrie et de la technologie.</p>
<p><b>Monsieur Mehdi SETHOM</b> Membre</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Gérant</b> des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL, INMA SARL et INMA Conseil SARL, Tunistoric Tarikhia, Dar Bouhejba SARL</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> de SPG (Software Productivity Group), de INMA Holding et de INMA Finance, de TUNISTORIC SA</p> <p><b>Membre du Conseil Stratégique de la TIA (Tunisian Investment Authority)</b></p>
<p><b>Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA</b> Membre</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2024</p>	<p><b>Gérant</b> des sociétés eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL</p> <p><b>Administrateur</b> dans BIAT Capital Risques et CFH</p>
<p><b>Monsieur Fadhel ABDELKEFI</b> Membre</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président du Conseil d'Administration</b> de la société TUNISIE VALEURS.</p> <p><b>Président</b> de Tunisie Valeurs Asset Management</p>
<p><b>Madame Fatima-Zohra EL FIHRI</b> Membre indépendant</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2023</p>	<p>Senior Advisor</p>
<p><b>Monsieur Marc BEAUJEAN</b> Membre indépendant</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2023</p>	<p>Administrateur, Bank of Africa / BMCE, Casablanca</p> <p>Administrateur, BOA Groupe S.A., Luxembourg</p> <p>Administrateur, Broptimize, Waremme (Belgique)</p>
<p><b>Monsieur Mohamed AGREBI</b> Membre</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président du Conseil d'Administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement - CIAR –</li> <li>• BIAT Consulting</li> <li>• Monétique Tunisie -SMT-</li> <li>• Société Interbancaire de Télécompensation - SIBTE.L</li> <li>• Academy Banque et Finance</li> </ul> <p><b>Président de l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des établissements financiers - APTBEF-</b></p>
<p><b>Monsieur Mohamed Adel BELFEKIH</b> Membre</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président de BIAT France</b></p>
<p><b>Madame Cyrine SANCHOU</b> Membre représentant les actionnaires minoritaires</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p>CEO de l'Etablissement de Paiement Mobile commun aux trois opérateurs de téléphonie mobile : Tunisie Télécom, Orange et Ooredoo.</p>

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Informations Post AGO

#### BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2023, la Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La Liste des membres du Conseil d'administration

#### **I- Résolutions adoptées :**

##### **Première résolution: Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

##### **Deuxième résolution: Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

##### **Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **70 423 543,989 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **27 073 569,071** soit au total un résultat distribuable de **97 497 113 ,060 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **4 874 855, 653 7 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **50 000 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- De distribuer sur ce montant, **14 575 000,000** au titre des dividendes,
- D'affecter le reliquat, soit **28 047 257,407** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

<b>À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)</b>	<b>4 874 855, 653</b>
<b>Aux réserves pour réinvestissements exonérés</b>	<b>50 000 000,000</b>
<b>Aux Dividendes</b>	<b>14 575 000,000</b>
<b>Aux résultats reportés</b>	<b>28 047 257,407</b>

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 55 millimes par action et sera mis en paiement à partir du 17 mai 2023.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Septième résolution : Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer :

- Une enveloppe supplémentaire de 437 500 DT brut au titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31/12/2022.
- Une enveloppe de 1 992 500 DT brut au titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31/12/2023.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités en 2023, est déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Huitième résolution : Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques**

L'Assemblée Générale, décide de désigner en qualité de membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, messieurs :

- M. Mounir TLILI,
- M. Mounir GRAJA,
- M. Anis EL GUIZI,

Et ce pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025,

L'Assemblée Générale décide, en outre, de fixer la rémunération allouée à chacun des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

Membres	Libellé	Montant Net (DT)
M. Mounir TLILI	Annuel	20 000
	Jetons de présence	1200
M. Mounir GRAJA	Annuel	15 000
	Jetons de présence	1200
M. Anis EL GUIZI	Annuel	12 000
	Jetons de présence	1000

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Neuvième résolution : Information de l'Assemblée des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du CA, conformément aux dispositions de l'article 192 du CSC**

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	671 809	218 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	59 274	285 602
Créances sur la clientèle	5-1-3	4 631 683	4 382 996
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-5	177 568	116 013
Valeurs immobilisées	5-1-6	109 902	103 163
Autres actifs	5-1-7	314 454	271 255
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 964 690</b>	<b>5 377 371</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	69 070	133 997
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	5 087 220	4 499 204
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	-	160
Autres passifs	5-2-4	250 846	197 305
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 407 136</b>	<b>4 830 666</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		234 507	179 631
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		30 000	75 000
Résultats reportés		28 047	27 074
Résultat de l'exercice		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	5-2-5	<b>557 554</b>	<b>546 705</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 964 690</b>	<b>5 377 371</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de Réinvestissement	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
de au 31/12/2021 avant affectation	265 000	28 500	6 723	100 330	75 000	11 035	60 117	546 705
ectation du Résultat de l'exercice 2021	0	0	3 558	40 520	0	16 039	-60 117	0
de au 31/12/2021 après affectation ultat	265 000	28 500	10 281	140 850	75 000	27 074	0	546 705
idendes	0	0	0	0	0	0	0	0
ital souscrit	0	0	0	0	0	0	0	0
ital souscrit non encore libéré	0	0	0	0	0	0	0	0
ultat net de l'exercice 2022	0	0	0	0	0	0	70 424	572 129
de au 31/12/2022 avant affectation	265 000	28 500	10 281	140 850	30 000	27 074	70 424	572 129
ectation du Résultat de l'exercice 2022	0	0	4 875	50 000	0	973	-55 849	0
idendes							-14 575	-14 575
de au 31/12/2022 après affectation ultat	265 000	28 500	15 155	190 850	30 000	28 047	0	557 554

### IV- La Liste des membres du Conseil d'administration

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissement
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC.</li> <li>- Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth</li> </ul>
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DG MAJDA TUNISIA</li> <li>- Gérant MAJDA international Trading</li> <li>- PCA Zitouna Paiement</li> <li>- PCA Zitouna Finances</li> <li>- PCA Zitouna Capital</li> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> <li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li> <li>- Administrateur Marina Gammarth</li> <li>- Administrateur La Cigale Tabarka</li> <li>- Administrateur La Cigale Gammarth</li> <li>- Administrateur Golf Tabarka</li> <li>- Administrateur IHMC</li> </ul>
M. Hamdi BEN REJEB	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> <li>- Administrateur Zitouna Finances</li> <li>- Administrateur Zitouna Paiement</li> <li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li> </ul>
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- aucun
Mme. Samira GHRIBI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.	- aucun
Mr Salem BESSAOUD	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la société Valoris consulting</li> <li>- Administrateur indépendant Zitouna Paiement</li> <li>- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen</li> <li>- Administrateur indépendant Zitouna Takaful</li> </ul>
Mr Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen



## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Informations Post AGO

## ARAB TUNISIAN BANK –ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 avril 2023, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

### I-Résolutions adoptées :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31 décembre 2022 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de **11.397.491,065** dinars tunisien.

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat réalisé au titre de l'exercice 2022 comme suit :

<b>* PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2022</b>		
<b>مشروع تخصيص أرباح سنة 2022</b>		
<b>* BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>11 397 491.065</b>	<b>نتيجة السنة</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 397 491.065</b>	<b>المجموع</b>
<b>* REPORT A NOUVEAU</b>	<b>-67 636 849.202</b>	<b>نتائج مؤجلة</b>
<b>BENEFICE A REPARTIR</b>	<b>-56 239 358.137</b>	<b>نتيجة السنة للتخصيص</b>
<b>*RESERVE LEGALE ( *5%)</b>	<b>0.000</b>	<b>احتياطات قانونية</b>
<b>*RESERVE A REGIME SPECIAL</b>	<b>0.000</b>	<b>احتياطات ذات نظام خاص</b>
<b>*DIVIDENDE A DISTRIBUER**</b>	<b>0.000</b>	<b>حصص أرباح</b>
<b>*REPORT A NOUVEAU</b>	<b>-56 239 358.137</b>	<b>نتائج مؤجلة</b>

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Monsieur MASOUD GHALEB MASOUD SAKKIJHA , en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur NASRI MALHAME, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

### **SIXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31 décembre 2022 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 29.600.166,436 dinars tunisiens.

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

## HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

*Cette résolution est adoptée à la majorité*

### II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

**Bilan après affectation**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
**(Unité : en 1000 DT)**

	Note	31.12.2022	31.12.2021
<b>ACTIF</b>			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	85 899	262 507
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	701 253	614 289
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 445 274	5 155 992
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 309 970	1 387 381
AC6 Valeurs immobilisées	6	134 234	117 039
AC7 Autres actifs	7	130 783	123 504
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 807 412</b>	<b>7 660 712</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1 Banque centrale et CCP	8	265 000	100 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	228 674	367 186
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 213 091	5 902 342
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	414 018	543 537
PA5 Autres passifs	12	119 782	192 196
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 240 565</b>	<b>7 105 261</b>

## CAPITAUX PROPRES

CP1	Capital	128 000	128 000
CP2	Réserves	495 087	495 087
CP5	Résultats reportés	(56 240)	(67 637)
CP6	Résultat de l'exercice	-	-

<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>	<b>566 847</b>	<b>555 450</b>
-------------------------------	-----------	----------------	----------------

<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 807 412</b>	<b>7 660 712</b>
---	------------------	------------------

### III- L'état d'évolution des capitaux propres

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvestionnés disponibles(*)	Réserve pour Réinvestionnés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2022 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(67 637)	11 397	566 847
Affectations du résultat 31.12.2022											
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	11 397	(11 397)	-
Solde au 31.12.2022 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(56 240)	-	566 847

#### IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

عضو مجلس الإدارة وجنسيته	نهاية فترة النيابة	منصبه في مجلس الإدارة	عضويته في مجالس إدارات شركات أخرى	الوظائف التي يشغلها حالياً خارج الشركة التابعة
الآنسة رندة محمد توفيق الصادق / أردنية	2023	رئيسة مجلس الإدارة	- بنك عُمان العربي - شركة مجموعة العربي للاستثمار - جمعية البنوك في الأردن - صندوق الحسين للإبداع والتفوق - الشركة الأردنية لأنظمة الدفع والتقاوس. - شركة صندوق رأس المال والاستثمار الأردني المساهمة الخاصة - شركة إدارة صندوق رأس المال والاستثمار الأردني - Endeavor Jordan	البنك العربي/المدير العام التنفيذي
السيد فريد عباس / تونسية	2023	نائب رئيس مجلس الإدارة	SETCAR - رئيس مجلس ادارة شركة MAGRIMEX STAROIL - رئيس مجلس ادارة الشركة العربية للإيجار	SETCAR مدير عام شركة
السيد وليد محي الدين محمد السمهوري / أردنية	2023	عضو	- البنك العربي السوداني - بنك عُمان العربي - الشركة الأردنية لضمان القروض - شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات - شركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار - شركة التجمع البنكي لإدارة الشركات - شركة الصندوق السعودي الأردني للاستثمار	مدير منطقة الأردن / البنك العربي
السيد نعيم راسم كامل / السعودية الحسيني	2023	عضو	- البنك العربي الإسلامي الدولي - شركة الفنادق والسياحة الأردنية	نائب المدير العام التنفيذي مدير إدارة الخدمات المصرفية للأفراد - وإدارة الثروات
السيد فراس جاسر جميل زيّاد / أردنية	2023	عضو	- شركة مجموعة العربي للاستثمار - بنك العز الإسلامي	المدير المالي / البنك العربي
السيد لؤي ابراهيم محمد اسماعيل شاهزاده / أردنية	2023	عضو	---	نائب رئيس اول - مدير ائتمان/ البنك العربي
السيد مسعود غالب مسعود سكجها	2023	عضو	---	مدير الرقمنة و مشروع التغيير في إدارة قطاع التجزئة / البنك العربي
السيد يحيى يوسف بياحي / تونسية	2023	عضو ممثل صغار المساهمين	شركة TPR	TPR Sotuver رئيس ومدير عام شركة Sicam

---	---	عضو	2023	السيد حمادي بن سدرين / تونسية
مدير عام مجمع الزرزري	شركة GMT - شركة شركة GMG ATL - شركة	عضو	2023	السيد رضا الزرزري / تونسية
أستاذة جامعية	---	عضو مستقل	2023	السيدة الفة بنعودة صيود / تونسية
المدير التنفيذي لشركة G-Path for Consulting Services - البحرين	---	عضو مستقل	2023	السيد محمد أحمد محمد العسس / أردنية

**INFORMATIONS POST AGO**

**BTK LEASING**

**«Ex –AIL-»**

Siège social : 11, rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 avril 2023, la société BTK Leasing publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration
- ♦

**1.Les résolutions adoptées**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022, approuve le rapport d'activité du conseil d'administration de l'exercice 2022 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tel que présentés.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser les réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 846 mDT dans les résultats reportés « Bénéfice disponible » représentant la partie libérée sur les fonds gérés confiés à la Sicar et remboursée par cette dernière après l'expiration du délai règlementaire de 5 ans.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2022 d'un montant de 5.005.530 DT comme suit (en dinars) :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant en TND</b>
Résultat bénéficiaire 2022	5 005 530
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	2 733 202
<b>Sous total (1)</b>	<b>7 738 732</b>
(+) Libération FG relative à la réserve spéciale de réinvestissement (2) (*)	846 000
<b>Sous total (3)=(2)+1)</b>	<b>8 584 732</b>
(-) Déduction réserve légale (5% du résultat net majoré des résultat reportés)	-429 237
<b>Bénéfice disponible (4)</b>	<b>8 155 495</b>
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	-6 000 000
<b>Bénéfice disponible (5)</b>	<b>2 005 495</b>
<b>Report 2022</b>	<b>2 005 495</b>

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'administration tenu le 05 décembre 2022 de Monsieur Fadhel BEN OTHMAN, administrateur indépendant de BTK Leasing et ce à partir de la date de sa nomination et pour la période restante du mandat des administrateurs actuels qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2022 pour un montant total brut de 160 mille dinars et délègue au Conseil d'administration le pouvoir de les répartir.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

### **Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

## **2- Bilan après affectation du compte de résultat net comptable au titre de l'exercice 2022**

Rubriques en dinars	31-déc.	31-déc.
	2 022	2 021
<b>A C T I F</b>		
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>974 441</b>	<b>62 590</b>
<b>Placements à court terme</b>	<b>10 500 000</b>	<b>20 500 000</b>
<b>Créances issues d'opérations de leasing</b>	<b>232 196 386</b>	<b>193 510 092</b>
a- Créances sur contrats mis en force	230 279 145	192 800 329
b- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 917 241	709 763
<b>Placements à long terme</b>	<b>3 874 635</b>	<b>3 313 494</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>1 015 230</b>	<b>1 226 680</b>
a- Immobilisations incorporelles	549 015	779 346
b- Immobilisations corporelles	466 215	447 333
<b>Autres actifs</b>	<b>2 939 622</b>	<b>2 684 943</b>
a- Prêts au personnel	431 451	342 121
b- Charges reportées	467 364	438 214
c- Autres	2 040 807	1 904 608
<b>Total de l'actif</b>	<b>251 500 315</b>	<b>221 297 800</b>
<b>P A S S I F</b>		
Concours bancaires et dettes rattachées	536 924	2 987 206
Emprunts et dettes rattachées	187 438 823	156 570 627
Dettes envers la clientèle	3 324 256	4 409 599
Fournisseurs et comptes rattachés	18 483 235	21 107 044
<b>Autres passifs</b>	<b>3 228 955</b>	<b>2 635 606</b>
a- Provisions pour passifs et charges	1 150 000	150 000

b- Autres	2 078 955	2 485 606
<b>Total du passif</b>	<b>213 012 193</b>	<b>187 710 082</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	25 000 000	25 000 000
Réserves	11 482 627	5 854 515
Résultats reportés	2 005 495	2 733 201
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>38 488 122</b>	<b>33 587 716</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>251 500 315</b>	<b>221 297 800</b>

### 3- Etat de variation des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du compte de résultat comptable :

Rubrique	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2020	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	515 035	(1 058 515)	2 038 875	30 885 598
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 15 mars 2021</b>								
Réserve légale		49 018					(49 018)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(346 000)			346 000		-
Réintégration de la réserve spéciale constituée par l'AIL depuis l'année 2007				(300 000)		300 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			500 000				(500 000)	-
Dotation fonds social					150 000		(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social					(104 120)			(104 120)
Résultat de la période close le 31 décembre 2020						1 339 857	(1 339 857)	-
Dividende						(500 000)		(500 000)
Résultat de l'exercice							3 306 239	3 306 239
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 139 222</b>	<b>3 154 000</b>	<b>-</b>	<b>560 915</b>	<b>427 341</b>	<b>3 306 239</b>	<b>33 587 716</b>
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 15 avril 2022</b>								
Réserve légale		204 379					(204 379)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(354 000)			354 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			1 000 000				(1 000 000)	-
Dotation fonds social					150 000		(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social								-
Résultat de la période close le 31 décembre 2021						1 951 860	(1 951 860)	-
<b>Soldes au 31 décembre 2021 après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 343 601</b>	<b>3 800 000</b>	<b>-</b>	<b>710 915</b>	<b>2 733 202</b>	<b>(0)</b>	<b>33 587 717</b>
Prélèvements sur fonds social					(105 125)			(105 125)
Résultat de la période close le 31 décembre 2022			0			0	5 005 530	5 005 530
<b>Soldes au 31 décembre 2022 avant affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 343 601</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	<b>605 790</b>	<b>2 733 202</b>	<b>5 005 530</b>	<b>38 488 122</b>
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 18 avril 2023</b>								
Réserve légale		429 237				(150 000)	(279 237)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(846 000)			846 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			6 000 000			(1 423 707)	(4 726 293)	150 000
Dotation fonds social					150 000		0	150 000,00
Prélèvements sur fonds social							-	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2022						0	0	-
<b>Soldes au 31 décembre 2022 après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>1 772 838</b>	<b>8 954 000</b>	<b>0</b>	<b>755 790</b>	<b>2 005 495</b>	<b>0</b>	<b>38 488 122</b>

#### **4- Liste des membres du Conseil d'administration**

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Date expiration mandat</b>	<b>Principales activités professionnelles</b>
Mme Salma ELLOUMI REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	- Président du Conseil BTK Leasing - PDG société Groupe ELLOUMI
Fadhel BEN OTHMAN	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2023	- Président Comité d'Audit BTK Leasing - Retraité
M Khalil LAJIMI	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2023	- Président Comité des Risques - Consultant SFI
Mme Myriam ELLOUMI	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	Corporate Affaires & business Développement Director auprès de COFICAB
M. Imed DEROUICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2023	- Hautes fonctions auprès de prestigieuses entreprises nationales et étrangères, consultant international : Expert international en énergie, énergie renouvelable et transition énergétique
Mme Sonia REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	- Directeur Financier de COFAT MED et Directeur Général de l'Institut Vision & Rétine - Administrateur dans la COFAT EGYPT
M. Zied ELLOUMI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2023	Directeur Général de la société Chakira Cables
Mme Rim LAKHOUA	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	Directeur des participations et des Filiales BTK Bank et administrateur dans les principales sociétés filiales de la BTK Bank : BTK Finance, BTK Conseil, Sté Tunis Center, STPI, Sté MEDAI , DGA de de la société BTK INVEST HOLDING , DG BTK Capital
Noureddine YAICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2023	Retraité de la BIAT
BTK Bank	Administrateur	Samira BELKHADI	Date AGO 2023	Représentée par Mme Samira BELKHADHI, Directeur du Département Transformation de la BTK Bank

## AVIS DES SOCIETES

### Informations post AGO

#### ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2022, la société Attijari Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

#### **I-Résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2022 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

##### **DEUXIEME RESOLUTION :**

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des différentes conventions proposées et validées par le Conseil d'Administration de la société, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état pour les besoins de l'arrêté de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

##### **TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<b>Proposition Affectation Résultat 2022</b>					
<b>Résultat Net 2022</b>					<b>7 486 493</b>
Report à nouveau					6 553 330
Réserves de réinvestissement					3 000 000
<b>Bénéfice disponible</b>					<b>11 039 823</b>
Distribution Prévues (1,5DT / action ou de 15% de la VN)					4 125 000
Dotations au Fonds Social					300 000
<b>Report à Nouveau</b>					<b>6 614 823</b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **25 Mai 2023**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2023 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2023 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité de Nomination et de Rémunération au titre de l'exercice 2023 à 15 mille dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

## II. Le Bilan après affectation du résultat comptable

### BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(exprimé en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre</b>	<b>31 Décembre</b>
	<b><u>2022</u></b>	<b><u>2021</u></b>
<b>ACTIFS</b>		
Caisses et avoirs auprès des banques	20 491 366	12 295 062
Créances sur la clientèle de Leasing	435 762 158	437 062 495
Acheteurs factorés	10 096 775	11 404 177
Portefeuille de placement	1 994 951	74 459 291
Portefeuille d'investissement	20 148 033	19 456 957
Valeurs immobilisées	4 443 543	4 790 373
Autres actifs	5 475 507	4 541 427
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>498 412 333</b>	<b>497 009 783</b>
<b>PASSIFS</b>		
Concours bancaires	426	569
Dettes envers la clientèle	8 726 167	8 900 183
Comptes courants des adhérents	2 325 950	2 196 184
Emprunts et dettes rattachées	366 550 189	371 964 961
Fournisseurs et comptes rattachés	47 246 839	42 435 697
Autres passifs	11 235 836	12 306 621
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>436 085 407</b>	<b>437 804 215</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	27 500 000	27 500 000
Réserves	2 750 000	2 750 000
Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
Réserves pour fonds social	462 103	402 238
Fonds capital risque	23 000 000	20 000 000
Résultats reportés	6 614 823	6 553 330
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>62 326 926</b>	<b>59 205 568</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>498 412 333</b>	<b>497 009 783</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds Social	modification comptable	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propre au 31 Décembre 2021</b>	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 567
Affectation par l'A.G.O				2 000 000	300 000	(1 890 629)	6 649 492	(7 058 863)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021							(3 300 000)		(3 300 000)
Prélèvement sur fonds social					(240 136)				(240 136)
Résultat au 31 décembre 2022								7 486 494	7 486 494
<b>Capitaux propre au 31 Décembre 2022 Avant Affectation</b>	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102	0	6 553 330	7 486 494	66 451 926
Affectation par l'A.G.O du 26/04/2023				3 000 000	300 000		4 186 493	(7 486 494)	(0)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022							(4 125 000)		(4 125 000)
<b>Capitaux propre au 31 Décembre 2022 Après Affectation</b>	27 500 000	2 750 000	2 000 000	23 000 000	462 103	0	6 614 823	(0)	62 326 925

### IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Nom et prénom	Fonction	Administrateur représenté	Mandat	Adresse	Activités
Khaled BEN JEMAA	Administrateur et Président de l'organe d'Administration	Groupe KHMED Ben JEMAA	2022-2024	Tunis	-Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ; -Président Directeur Général de la société de TLD ; -Président Directeur Général de la société de SOHOB ; -Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.
M. Said SEBTI	Administrateur	Attijari Bank	2022-2024	Tunis	Directeur Général Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur	lui-même	2022-2024	Tunis	Directeur Général Adjoint Attijari Bank, chargé de la Banque de Détail
M. Mohsen BOUZID	Administrateur	lui-même	2022-2024	Tunis	Responsable du Pôle Recouvrement, Contentieux et Juridique d'Attijari bank.
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant	indépendant	2022-2024	Tunis	Directeur Général financier chez SFBT et PDG de "SOSTEM" Sté des stations thermales et des eaux minérales
M. Moez EL GHALI	Administrateur Indépendant	indépendant	2022-2024	Tunis	Président Directeur Général de MS solutions SA
M. Mongi TRIMECH	Administrateur, représentant les actionnaires minoritaires d'Attijari Leasing	Actionnaire minoritaire	2022-2024	Tunis	Président du conseil d'administration de STEP "société tunisienne d'élevage de poisson" ainsi que président du conseil d'administration de SMTI "Société Méditerranéenne de Transport International"

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **Informations Post AGO**

#### **HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2023, la société Hannibal Lease publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

### **I-Résolutions adoptées :**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2022 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2022 comme suit :

<b>Résultat Net 2022</b>	<b>6 092 315</b>
<b>Total report à nouveau 2021</b>	<b>4 688 686</b>
Report à nouveau 2021 sans franchise de retenue à la source	4 013 294
Report à nouveau 2021 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
<b>Total</b>	<b>10 781 001</b>
Réserves légales 5 %	539 050
Réserves pour réinvestissement	3 000 000
<b>Solde à affecter</b>	<b>7 241 951</b>
Dotations au fonds social	200 000
Dividendes	3 300 000
Report à nouveau distribuable en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau distribuable sans franchise de retenue à la source	3 066 559
<b>Total Report à nouveau</b>	<b>3 741 951</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,300 Dinars par action à la date du 29 Mai 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023 un montant net de 90.000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2023 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

## HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre <u>2022</u></b>	<b>31 Décembre <u>2021</u></b>
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités	16 830 476	17 410 026
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	504 609 086	515 463 141
Portefeuille-titres de placement	28 875 998	34 814 093
Portefeuille d'investissement	12 269 241	10 759 953
Valeurs Immobilisées	22 057 005	22 284 132
Autres actifs	5 035 910	6 282 814
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b><u>589 677 715</u></b>	<b><u>607 014 159</u></b>
	<b>31 Décembre <u>2022</u></b>	<b>31 Décembre <u>2021</u></b>
<b>PASSIFS</b>		
Concours bancaires	775 398	1 903
Dettes envers la clientèle	6 463 206	7 362 540
Emprunts et dettes rattachées	421 465 828	451 374 510
Fournisseurs et comptes rattachés	78 005 827	68 389 338
Autres passifs	11 520 024	11 096 479
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b><u>518 230 283</u></b>	<b><u>538 224 770</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	55 000 000	55 000 000
Réserves	13 110 371	9 520 543
Actions propres	(404 890)	(404 890)
Résultats reportés	3 741 951	4 673 736
<b>Total des capitaux propres</b>	<b><u>71 447 432</u></b>	<b><u>68 789 389</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b><u>589 677 715</u></b>	<b><u>607 014 159</u></b>

### III- L'état d'évolution des capitaux

#### HANNIBAL LEASE

Immeuble Hannibal Lease - Rue du Lac Léman- Les Berges du Lac

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2022

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 389
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26 Avril 2022		369 670			150 000	3 610 339			-4 130 009	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021						(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres						14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social					(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022									6 092 315	6 092 315
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	-	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 avril 2023		539 050	3 000 000		200 000	2 353 265			(6 092 315)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022						(3 300 000)				(3 300 000)
Solde au 31 Décembre 2022 après affectation du résultat	55 000 000	5 011 083	7 887 979	-	200 778	3 741 951	(404 890)	10 532	0	71 447 432

#### IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'Administration	Représentant permanent	Activité Professionnelle et mandat dans d'autres conseils d'administration	Mandat
M. Hédi DJILANI	Lui même	PDG et Administrateur des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.	2021 - 2023
La Financière Tunisienne S.A.	M. Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A. Administrateur LIN.	2021 - 2023
Investment Trust Tunisia S.A.	M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.	2021 - 2023
Investment Trust Tunisia S.A.	Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans des sociétés Financière Tunisienne, et Représentation Internationale. Directeur Général de la société Immobilière Echerifa	2021 - 2023
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Lui même	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL. Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Companie Internationale.	2021 - 2023
Tunis International Bank TIB	Mme Mariem HASSAD	Directeur Gestion Actifs Passifs, Investissement et Communication à Tunis International Bank. Membre du conseil d'administration de Monétique Tunisie.	2021 - 2023
United Golf Bank UGB	M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa (UGFS-NA), Gérant de United Gulf Advisory Services (UGAS), Administrateur de WikiStartup, de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et de plusieurs sociétés appartenant au portefeuille des fonds (FCPR et FA) gérés par UGFS-NA.	2021 - 2023
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.	2021 - 2023
M. Mohamed BERRAIES	Lui même	Retraité.	2021 - 2023
M. Abdessatar KRIMI	Lui même	Retraité, Gérant de la société « Académie Internationale lutte contre la corruption AILCC».	2021 - 2023
M. Mohamed KAANICHE	Lui même	Gérant de la société Masterclass Banking and Finance-Suarl	2021 - 2023

# FCP IRADETT 50

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

### *I. – Rapport sur les états financiers annuels*

#### *1. Opinion*

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 231 616 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 3 765 Dinars, et un état de variation de l'actif net accusant une variation négative de 164 104 Dinars.

A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### *2. Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :*

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier

l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

#### **5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu' il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. – Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

## **3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2022 le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en obligations représente au bilan 63,74 % des actifs, contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 32,63% de l'actif de la société,  
Cette proportion est au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 12 avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**FMBZ - KPMG TUNISIE**  
**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2022**  
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2022	31/12/2021
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>147 631</b>	<b>270 725</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	103 480	168 243
b- Obligations et valeurs assimilées	44 150	102 482
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>75 578</b>	<b>107 938</b>
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	75 578	107 938
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>8 407</b>	<b>2 035</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>231 616</b>	<b>380 698</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>762</b>	<b>982</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>15 331</b>	<b>89</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 093</b>	<b>1 071</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	<b>211 750</b>	<b>371 378</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>3 772</b>	<b>8 249</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	9
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 765	8 240
<b>ACTIF NET</b>	<b>215 523</b>	<b>379 627</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>231 616</b>	<b>380 698</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2022**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
<b>PR1 Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>6 393</b>	<b>10 104</b>
a- Dividendes	2 445	5 820
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 948	4 284
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>5 684</b>	<b>5 243</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>12 077</b>	<b>15 348</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>5 807</b>	<b>6 700</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>6 269</b>	<b>8 648</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	-	-
<b>CH 2- Autres charges</b>	361	443
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 908</b>	<b>8 204</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	(2 143)	36
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 765</b>	<b>8 240</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	<b>2 143</b>	<b>(36)</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles – sur titres</b>	<b>(3 679)</b>	<b>6 599</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des – titres</b>	<b>125</b>	<b>2 039</b>
<b>Frais de négociation de titres</b>	<b>(584)</b>	<b>(400)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 770</b>	<b>16 443</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**ARRETE AU 31/12/2022**

**(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b> <b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	5 908	8 204
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(3 679)	6 599
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	125	2 039
d- Frais de négociation de titres	(584)	(400)
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	(8 240)	(8 698)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	205 816	-
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	6 940	-
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	253	-
_ Droits d'entrée		-
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	(361 276)	(67)
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(6 970)	(1)
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(2 398)	18
_ Droit de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(164 104)</b>	<b>7 694</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	379 627	371 933
b- en fin d'exercice	215 523	379 627
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	31 924	31 930
b- en fin d'exercice	18 328	31 924
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>11,759</b>	<b>11,892</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,05%</b>	<b>4,44%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2022**

### **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2022 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### **3-3 EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2022, au coût amorti.

### **3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-5 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 147 631 DT contre 270 725 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% ACTIF	% K émetteur
	<b>ACTIONS</b>		<b>74 850</b>	<b>76 058</b>	<b>32,84%</b>	
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	11 246	20 273	19 681	8,50%	0,03%
TN0007510019	LANDOR	1000	7 899	6 011	2,60%	0,01%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	257	1 563	1 593	0,69%	0,01%
TNMSXIDXJE02	MAGHREBIA VIE NS	514	3 125	3 125	1,35%	0,01%
TN0005700018	PGH	300	4 455	2 634	1,14%	0,00%
TN0007610017	SAH	625	5 892	5 677	2,45%	0,00%
TN0007600018	SOTEMAIL	6 069	19 862	20 635	8,91%	0,02%
TN0006560015	SOTUVER	1 650	9 969	14 353	6,20%	0,00%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	300	1 812	2 349	1,01%	0,00%
	<b>TITRES OPCVM</b>		<b>28 639</b>	<b>27 422</b>	<b>11,84%</b>	
LFIN11191	FCP MOUASSASSET	24	28 639	27 422	11,84%	0,06%
	<b>EMPRUNTS DE SOCIETE</b>		<b>18 750</b>	<b>19 597</b>	<b>8,46%</b>	
TN0002601029	STB 2008/2	1000	18 750	19 597	8,46%	0,00%
	<b>Emprunt d'Etat</b>		<b>23 875</b>	<b>24 553</b>	<b>10,60%</b>	<b>0,00%</b>
TN0008000515	Emprunt National Catg C	1 000	23 875	24 553	10,60%	0,00%
	<b>TOTAL</b>		<b>146 114</b>	<b>147 631</b>	<b>63,74%</b>	

##### AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 75 578 DT contre 107 938 DT au 31-12-2021, et se détaille ainsi :

	En % de l'actif			
	31/12/2022	31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Compte de dépôts	75 578	107 938	32,6%	28,4%
<b>TOTAL</b>	<b>75 578</b>	<b>107 938</b>	<b>32,6%</b>	<b>28,4%</b>

**AC3- Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste est de 8 407 au 31-12-2022 et se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Vente Actions	8 407	1 760
Retenue à la source/achat Obligations	-	275
<b>TOTAL</b>	<b>8 407</b>	<b>2 035</b>

**PA1- Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	375	535
Rémunération à payer au dépositaire	387	447
<b>TOTAL</b>	<b>762</b>	<b>982</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 15 331 DT au 31-12-2022 contre 89 DT au 31-12-2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Achat Actions	15 228	-
Redevance CMF	23	32
Retenue à la source	81	51
Frais de transaction	-	6
<b>TOTAL</b>	<b>15 331</b>	<b>89</b>

**CP1- Le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 31/12/2021</u></b>	
Montant	371 378
Nombre de titres	31 924
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	2

<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	205 816
Nombre de titres émis	18 000
Nombre de porteurs de parts nouveaux (y compris clients AFC)	-

<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	361 276
Nombre de titres rachetés	31 596
Nombre de porteurs de parts sortants (y compris clients AFC)	-

<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	125
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(3 679)
Régularisation des sommes non distribuables	(30)
Frais de négociation de titre	(584)

<b><u>Capital au 31/12/2022</u></b>	
Montant	211 750
Nombre de titres	18 328
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	2

<b>CP2-</b>	<b>Sommes distribuables</b>
-------------	-----------------------------

	<b>Du 01/01/2022</b>	<b>Du 01/01/2021</b>
	<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
Sommes distribuables de l'exercice	3 765	8 240
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	9
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3 772</b>	<b>8 249</b>

<b>PR1-</b>	<b>Revenus du portefeuille-titres</b>
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2022 au 31-12-2022, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 6 393 DT contre 10 104 DT du 01-01-2021 au 31-12-2021 ;

	<b>Du 01/01/2022</b>	<b>Du 01/01/2021</b>
	<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
Revenus des Actions et valeurs assimilées	2 445	5 820
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 948	4 284
<b>TOTAL</b>	<b>6 393</b>	<b>10 104</b>

**PR2- Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 5 684 DT du 01-01-2022 au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus des comptes de dépôts	5 684	5 243
<b>TOTAL</b>	<b>5 684</b>	<b>5 243</b>

<b>CH1- Charges de gestion des Placements</b>	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Rémunération du gestionnaire</b>		
La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fond. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l'AFC	5 420	6 253
<b>Rémunération du dépositaire</b>		
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l'ATB	387	447
<b>TOTAL</b>	<b>5 807</b>	<b>6 700</b>

**CH2- AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Redevance CMF	325	375
Services bancaires	29	61
Timbre fiscal	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>361</b>	<b>443</b>

## 5- MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	plus ou moins- value potentielle	Valeur au 31/12/2022	plus ou moins- value réalisée
<b>Solde au 31-12-2021</b>	<b>263 947</b>	<b>3 107</b>	<b>3 671</b>	<b>270 725</b>	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>					
Actions	53 172			53 172	
Emprunts de sociétés	-			-	
Titres OPCVM	10 667			10 667	
<b><u>Remboursement et Cession de l'exercice</u></b>					
Cession Actions	(124 923)			(124 923)	125
Cession Emprunt de société	(24 500)			(24 500)	
Remboursement Emprunt de société	(19 750)			(19 750)	
Remboursement Emprunt National	(12 500)			(12 500)	
Cession Titres OPCVM	-			-	
Variation des intérêts courus		(1 581)		(1 581)	
Variation des plus ou moins-values potentielles			(3 679)	(3 679)	
<b>Solde au 31-12-2022</b>	<b>146 114</b>	<b>1 525</b>	<b>(8)</b>	<b>147 631</b>	<b>125</b>

<b>6-AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Données par Parts</b>					
Revenus des placements	0,659	0,481	0,619	0,584	0,367
Charges de gestion des placements	0,317	0,210	0,263	0,226	0,162
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,342</b>	<b>0,271</b>	<b>0,356</b>	<b>0,358</b>	<b>0,205</b>
Autres charges	0,020	0,014	0,016	0,013	0,010
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,322</b>	<b>0,257</b>	<b>0,340</b>	<b>0,345</b>	<b>0,195</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,117)	0,001	(0,068)	(0,021)	0,059
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,205</b>	<b>0,258</b>	<b>0,272</b>	<b>0,324</b>	<b>0,255</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,117	(0,001)	0,068	0,021	(0,059)
Frais de négociation de titres	(0,032)	(0,013)	(0,018)	(0,027)	(0,028)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(0,201)	0,207	0,268	0,568	(0,235)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,007	0,064	(0,163)	(0,945)	(0,130)
Plus ou moins-values sur titre et frais de négociation	(0,226)	0,258	0,088	(0,403)	(0,393)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,097</b>	<b>0,515</b>	<b>0,429</b>	<b>(0,059)</b>	<b>(0,197)</b>
<b>résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,226)</b>	<b>0,258</b>	<b>0,088</b>	<b>(0,403)</b>	<b>(0,393)</b>
<b>régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,146</b>	<b>(0,000)</b>	<b>0,077</b>	<b>0,156</b>	<b>(0,005)</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,08)</b>	<b>0,258</b>	<b>0,165</b>	<b>(0,247)</b>	<b>(0,398)</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>0,258</b>	<b>0,273</b>	<b>0,323</b>	<b>0,255</b>	<b>0,151</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>18 328</b>	<b>31 924</b>	<b>31 930</b>	<b>53 823</b>	<b>77 645</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>11,759</b>	<b>11,892</b>	<b>11,648</b>	<b>11,484</b>	<b>11,688</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,79%	1,79%	1,80%	1,78%	1,79%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,12%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	1,82%	2,19%	2,33%	2,71%	2,16%
Actif net moyen	325 126,841	375 177,545	465 935,693	683 676,424	701 335,025

# FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

#### 1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 25 février 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un actif net de : 4 850 071, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 458 706, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive au courant de l'exercice 2022 de : 1 083 383 Dinars.

A notre avis les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observations :

Nous devons vous informer que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire et découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT N°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement et comptabilisées par la suite.

#### **4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

#### **6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'anomalies importantes relative au contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

### **3. Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'examen de la composition de l'actif net de « **FCP IRADETT CEA** », pour l'exercice 2022, nous a permis de déceler qu'en l'absence de souscriptions en BTA le total des emplois du fonds au 31 décembre 2022 est constitué, seulement d'actions de sociétés de la cote et qui représentent au bilan : 89,58% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant : 9.12% des actifs au lieu de 2%.

Tunis, le 31 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samia BELHADJ**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2022**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>IV.1</b>		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 765 073	3 741 663
b- Obligations et valeurs assimilées			
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>IV.2</b>		
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités		485 284	37 004
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>IV.3</b>	68 918	19 945
<b>AC4- Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 319 276</b>	<b>3 798 612</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>IV.4</b>	9 114	6 835
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>IV.5</b>	460 091	25 089
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>469 205</b>	<b>31 924</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>IV.6</b>	4 391 259	3 505 951
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>IV.7</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		106	54
b- Sommes distribuables de l'exercice		458 706	260 684
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 850 071</b>	<b>3 766 688</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 319 276</b>	<b>3 798 612</b>

**ETAT DE RESULTAT  
ARRETE AU 31/12/2022  
(Exprimé en dinars)**

	Notes	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>IV.8</b>		
a- Dividendes		464 691	265 220
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>IV.9</b>	6 495	5 151
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>471 185</b>	<b>270 371</b>
CH 1- Charges de gestion des placements	<b>IV.10</b>	47 046	34 324
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>424 139</b>	<b>236 047</b>
CH 2- Autres charges	IV.11	4 426	3 240
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>419 713</b>	<b>232 807</b>
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		38 993	27 877
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>458 706</b>	<b>260 684</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-38 993	-27 877
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-277 306	110 180
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		249 010	147 219
Frais de négociation de titres		-19 578	-11 239
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>371 840</b>	<b>478 966</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31/12/2022**

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	419 713	232 807
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-277 306	110 180
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	249 010	147 219
d- Frais de négociation de titres	-19 578	-11 239
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-260 684	-192 223
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	1 325 968	1 235 137
_ Régularisation des sommes non distribuables	163 745	175 074
_ Régularisation des sommes distribuables	66 739	38 664
_ Droits d'entrée	-	-
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-381 017	-320 543
_ Régularisation des sommes non distribuables	-175 514	-175 386
_ Régularisation des sommes distribuables	-27 694	-10 826
_ Droit de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 083 383</b>	<b>1 228 863</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	3 766 688	2 537 825
b- en fin d'exercice	4 850 071	3 766 688
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	251 353	183 996
b- en fin d'exercice	316 264	251 353
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>15,336</b>	<b>14,986</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,26%</b>	<b>16,24%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtées au 31/12/2022**

**(Exprimées en dinars)**

### **I-PRESENTATION DU FONDS**

FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **II-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

### **III-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **III-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons du Trésor Assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **III-2- Evaluation du portefeuille titre**

##### **a- Evaluation des actions**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours

en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **b- Evaluation des droits attachés aux actions**

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

### **III-3-EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

### **III-4-CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## IV-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### IV.1- Portefeuille titres

#### a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 4 765 073 dinars au 31 décembre 2022 contre 3 741 663 dinars au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Code ISIN	DESIGNATION	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% ACTIF	% K émetteur
TN0007300015	ARTES	70 175	411 999	364 559	6,85%	0,18%
TN0007830011	ASS MAG	1 150	64 450	64 448	1,21%	0,03%
TN0003000452	ASTREE	347	19 057	18 044	0,34%	0,01%
TN0003600350	ATB	12 500	36 545	36 113	0,68%	0,01%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	9 985	139 191	136 714	2,57%	0,36%
TN0004700100	ATL	20 358	39 225	61 033	1,15%	0,06%
TN0001900604	BH	500	7 990	6 970	0,13%	0,00%
TN0001800457	BIAT	1 100	90 531	97 139	1,83%	0,00%
TN0003100609	BNA	13 300	115 227	116 801	2,20%	0,07%
TN0004200853	CIL	15 735	291 907	306 832	5,77%	0,31%
TN0007550015	CITY CARS	25 750	251 735	275 525	5,18%	0,14%
TN0007510019	LANDOR	12 500	92 502	75 138	1,41%	0,11%
TNKKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	5 641	34 297	34 974	0,66%	0,03%
TNMSXIDXJE02	MAGHREBIA VIE NS	11 282	68 595	68 595	1,29%	0,06%
TN0007540016	NBL	82 714	431 070	411 667	7,74%	1,95%
TN0007530017	OTH	35 000	290 384	242 585	4,56%	0,07%
TN0002500650	PLACEMENT DE TUNISIE	134	5 990	5 643	0,11%	0,01%
TN0007740012	SAM	76 783	235 206	216 221	4,06%	1,38%
TNQPQXR0DTH8	SMART	15 050	378 779	363 111	6,83%	0,22%
TN0006660013	SOTRAPIL	23 000	291 427	285 430	5,37%	0,56%
TN0006560015	SOTUVER	36 500	270 081	317 513	5,97%	0,11%
TNXI9LTW0F07	SOTUVER NG	4 213	27 471	32 988	0,62%	0,01%
TN0001400704	SPDIT	26 315	227 146	199 994	3,76%	0,09%
TNNGTFLC2986	STA	12 000	213 297	295 332	5,55%	0,60%
TN0007630015	STPAP	56 374	302 901	360 230	6,77%	0,20%
TN0004100202	TINVEST	14 094	173 103	118 390	2,23%	1,46%
TN0007270010	TPR	62 000	258 828	253 084	4,76%	0,12%
	<b>TOTAL</b>		<b>4 768 935</b>	<b>4 765 073</b>	<b>89,58%</b>	

### IV.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 485 284 dinars au 31 décembre 2022 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 482 049 dinars et des intérêts courus sur placements monétaires d'un montant de 3235 dinars.

### IV.3-Créance d'exploitation

Le solde de ce poste représente des ventes d'actions d'un montant total de à 68 918 dinars au 31 décembre 2022.

#### IV.4- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2022, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 9 114 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	3 887	3 021
Rémunération à payer au dépositaire	5 227	3 814
<b>TOTAL</b>	<b>9 114</b>	<b>6 835</b>

#### IV.5- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2022, les autres créditeurs divers s'élèvent à 460 922 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances à payer au CMF	408	317
Retenue à la source	761	298
Achat Actions	458 922	24 390
Frais de transactions		84
<b>Total</b>	<b>460 091</b>	<b>25 089</b>

#### IV.6- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

##### **Capital au 01/01/2022**

Montant	3 505 951
Nombre de titres	251 353
Nombre de porteurs de parts	1

##### **Souscriptions réalisées**

Montant	1 325 968
Nombre de titres émis	91084
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

##### **Rachats effectués**

Montant	381 017
Nombre de titres rachetés	26173
Nombre de porteurs de parts sortants	0

##### **Autres effets sur capital**

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	249 010
Régularisation des sommes non distribuables	(11 769)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(277 306)
Frais de négociation de titres	(19 578)

##### **Capital au 31/12/2022**

Montant	4 391 259
Nombre de titres	316 264
Nombre de porteurs de parts	1

#### IV-7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 458 812 dinars se rattachant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Sommes distribuables des exercices antérieurs	106	54
Sommes distribuables de l'exercice	458 706	260 684
<b>TOTAL</b>	<b>458 812</b>	<b>260 738</b>

#### IV.8- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2022 les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 464 691 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des actions et valeurs assimilés	464 691	265 220
<b>TOTAL</b>	<b>464 691</b>	<b>265 220</b>

#### IV.9- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 6 495 dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôts	6 495	5 151
<b>TOTAL</b>	<b>6 495</b>	<b>5 151</b>

#### IV-10- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, les charges de gestion des placements se sont élevées à 47 046 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	41 819	30 510
Rémunération du dépositaire	5 227	3 814
<b>TOTAL</b>	<b>47 046</b>	<b>34 324</b>

#### IV.11- Autres charges

Au titre de l'exercice 2022, les autres charges s'élèvent à 4 426 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	4 392	3 205
Services bancaires	27	29
Timbre fiscal	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>4 426</b>	<b>3 240</b>

#### V-NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes de départ au 31 décembre 2021</b>	<b>3 468 219</b>	-	<b>273 444</b>	<b>3 741 663</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
-Actions	3 314 691			3 314 691	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
-Actions	(2 013 975)			(2 013 975)	249 010
<b>Variation des plus ou moins value latentes</b>					
-Actions			(277 306)	(277 306)	
<b>Soldes de clôture au 31 décembre 2022</b>	<b>4 768 935</b>	-	<b>(3 862)</b>	<b>4 765 073</b>	<b>249 010</b>

## VI-AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	1,490	1,076	0,807	0,389	0,549
Charges de gestion des placements	0,149	0,137	0,090	0,133	0,168
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,341</b>	<b>0,939</b>	<b>0,717</b>	<b>0,256</b>	<b>0,382</b>
Autres charges	0,014	0,013	0,009	0,014	0,017
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,327</b>	<b>0,926</b>	<b>0,708</b>	<b>0,242</b>	<b>0,365</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,123	0,111	0,336	0,046	(0,012)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,450</b>	<b>1,037</b>	<b>1,045</b>	<b>0,289</b>	<b>0,353</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,123)	(0,111)	(0,336)	(0,046)	0,012
Frais de négociation de titres	(0,062)	(0,045)	(0,064)	(0,042)	(0,038)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(0,877)	0,438	0,880	0,463	0,184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,787	0,586	(0,716)	(1,112)	1,156
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>(0,151)</b>	<b>0,979</b>	<b>0,099</b>	<b>(0,691)</b>	<b>1,302</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,176</b>	<b>1,906</b>	<b>(0,807)</b>	<b>(0,448)</b>	<b>1,667</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,151)</b>	<b>0,979</b>	<b>(0,099)</b>	<b>(0,691)</b>	<b>1,302</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,088	(0,001)	(0,820)	(0,164)	-0,295
<b>Sommes Non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,063)</b>	<b>0,978</b>	<b>(0,721)</b>	<b>(0,854)</b>	<b>1,007</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,037</b>	<b>1,045</b>	<b>0,289</b>	<b>0,353</b>	<b>0,232</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>316 264</b>	<b>251 353</b>	<b>183 996</b>	<b>27 837</b>	<b>25 231</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>15,336</b>	<b>14,986</b>	<b>13,793</b>	<b>13,702</b>	<b>14,630</b>
<b>Ratios de gestion des Placements</b>					
<b>Charges de gestion des placements / actif net moyen</b>	<b>1,07%</b>	<b>1,07%</b>	<b>0,01%</b>	<b>1,07%</b>	<b>1,07%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,11%</b>	<b>0,11%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>9,55%</b>	<b>7,26%</b>	<b>0,08%</b>	<b>1,96%</b>	<b>2,33%</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>4 394 035</b>	<b>3 205 122</b>	<b>1 544 830</b>	<b>345 241</b>	<b>395 079</b>

## FCP AL IMTIEZ

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 26 Mars 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « AL IMTIEZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 629 946,457 TND, un actif net de 624 613,067 TND un bénéfice net annuel de 69 783,113 TND.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL IMTIEZ » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Observations**

- Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Évaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différents parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter

de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Tunis, le 28 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-21</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>456 584,945</b>	<b>340 253,964</b>
Actions cotées et droits rattachés		425 547,845	319 220,700
Titres des Organismes de Placement Collectif		31 037,100	21 033,264
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>173 361,512</b>	<b>105 864,668</b>
Placements monétaires		60 427,283	43 577,959
Disponibilités		112 934,229	62 286,709
<b>Total Actif</b>		<b>629 946,457</b>	<b>446 118,632</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.5</b>	<b>3 133,554</b>	<b>2 108,925</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	<b>2 199,836</b>	<b>2 142,377</b>
<b>Total Passif</b>		<b>5 333,390</b>	<b>4 251,302</b>
<b>Actif net</b>		<b>624 613,067</b>	<b>441 867,330</b>
<b>Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>611 905,857</b>	<b>440 195,899</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.10</b>	<b>12 707,210</b>	<b>1 671,431</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1,093)	(3 939,749)
Sommes distribuables de la période		12 708,303	5 611,180
<b>Actif net</b>		<b>624 613,067</b>	<b>441 867,330</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>629 946,457</b>	<b>446 118,632</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
<b>Revenus du portefeuille titres *</b>	<b>3.2</b>	<b>20 340,000</b>	<b>14 806,500</b>
Dividendes titres OPCVM		-	-
Revenus Actions et droits rattachés		20 340,000	14 806,500
<b>Revenus des placements monétaires *</b>	<b>3.4</b>	<b>5 473,546</b>	<b>3 029,216</b>
Revenus des comptes à vue		2 687,814	3 011,671
Revenus des prises en pensions *		2 785,732	17,545
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>25 813,546</b>	<b>17 835,716</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	11 090,109	9 245,373
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>14 723,437</b>	<b>8 590,343</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.9</b>	2 729,672	3 009,586
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>11 993,765</b>	<b>5 580,757</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		714,538	30,423
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>12 708,303</b>	<b>5 611,180</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(714,538)	(30,423)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		34 614,790	13 518,285
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		23 997,945	(16 187,831)
<b>Frais de négociation de titres</b>		(823,387)	(442,827)
<b>Résultat de la période</b>		<b>69 783,113</b>	<b>2 468,384</b>

\* Colonne retraitée pour des raisons de comparabilité : les revenus des prises en pensions ont été comptabilisés pour la période du 01/01 au 31/12/2021 au niveau des revenus du portefeuille titres.

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>69 783,113</b>	<b>2 468,384</b>
Résultat d'exploitation	11 993,765	5 580,757
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 614,790	13 518,285
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	23 997,945	(16 187,831)
Frais de négociation de titres	(823,387)	(442,827)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>(1 672,393)</b>	<b>0,000</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>114 635,017</b>	<b>(158 213,827)</b>
<b>Souscription</b>	<b>175 157,614</b>	<b>54 824,406</b>
Capital	208 100,000	71 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(34 654,887)	(16 984,155)
Régularisation des sommes distribuables	1 712,501	208,561
<b>Rachat</b>	<b>60 522,597</b>	<b>213 038,233</b>
Capital	69 900,000	281 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(10 375,366)	(67 459,239)
Régularisation des sommes distribuables	997,963	(1 302,528)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>182 745,737</b>	<b>(155 745,443)</b>
<b>Actif net</b>		
En début de période	441 867,330	597 612,77
En fin de période	624 613,067	441 867,33
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de période	5 593	4 665
En fin de période	6 975	5 593
<b>Valeur liquidative</b>	<b>89,550</b>	<b>79,004</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>13,350%</b>	<b>1,726%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2022**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

**Présentation du fonds**

FCP AL IMTIEZ est un FCP de catégorie mixte de distribution.

Il a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 et les opérations de souscription publique ont démarré le 01 juillet 2011.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune.

Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées.**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle

portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 2.3. Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 456 584,945 TND et se détaille comme suit :

ISN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
	<b>Actions</b>		<b>453 835,970</b>	<b>425 547,845</b>	<b>67,553%</b>
TN0007300015	ARTES	11 000	67 410,000	57 145,000	9,071%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	844	5 131,520	5 232,800	0,831%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCES MAGHREBIA VIE (NS)	1 688	10 263,040	10 263,040	1,629%
TN0004700100	ATL	3 942	8 517,794	11 818,116	1,876%
TN0003100609	BNA	6 900	61 089,157	60 595,800	9,619%
TN0002200053	BT	500	3 653,889	2 586,500	0,411%
TN0001300557	BTE (ADP)	2 800	41 168,920	17 780,000	2,822%
TN0007540016	NBL AA	10 000	54 853,660	49 770,000	7,901%
TN0006590012	SIAME	16 000	56 924,292	60 864,000	9,662%
TNNGTFLC2986	STA	1 199	23 848,606	29 508,589	4,684%
TN0002600955	STB	16 000	67 375,092	61 024,000	9,687%
TN0007200017	WIFAK LEAS	8 000	53 600,000	58 960,000	9,360%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>30 755,700</b>	<b>31 037,100</b>	<b>4,927%</b>
TNO5BUFFR7Y6	SICAV AL HIFADH	300	30 755,700	31 037,100	4,927%
	<b>TOTAL</b>		<b>484 591,670</b>	<b>456 584,945</b>	<b>72,480%</b>

Les entrées en portefeuille titres en 2022 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	422 672,08
Actions SICAV	90 073,950
<b>TOTAL</b>	<b>512 746,030</b>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	350 817,765	373 698,200	22 880,435
Actions SICAV	80 212,074	81 329,584	1 117,510
<b>TOTAL</b>	<b>431 029,839</b>	<b>455 027,784</b>	<b>23 997,945</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 20 340,000 TND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
<b>Dividendes</b>	<b>20 340,000</b>	<b>14 806,500 *</b>
- des actions admises à la cote	20 340,000	14 806,500
<b>TOTAL</b>	<b>20 340,000</b>	<b>14 806,500</b>

\* Colonne retraité pour des raisons de comparabilité : les revenus des prises en pensions ont été comptabilisés pour la période du 01/01 au 31/12/2022 au niveau des revenus du portefeuille titres.

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 173 361,516 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
<b>PLACEMENTS MONETAIRES</b>		<b>60 000,000</b>	<b>60 427,283</b>	<b>9,592%</b>
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				
Pension livrée ATB au 31/01/2023 pour 61 jours : 61 BTA 6 % Octobre 2023		60 000,000	60 427,283	9,592%
<b>Disponibilités</b>		<b>112 934,229</b>	<b>112 934,229</b>	<b>17,928%</b>
Dépôts à vue		115 174,774	115 174,774	18,283%
Sommes à l'encaissement		5 167,379	5 167,379	0,820%
Sommes à régler		- 7 407,924	- 7 407,924	-1,176%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>172 934,229</b>	<b>173 361,512</b>	<b>27,520%</b>

### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2022 à 5 473,546 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus des prises en pensions *	2 785,732	17,545
Intérêts des comptes courants	2 687,814	3 011,671
<b>TOTAL</b>	<b>5 473,546</b>	<b>3 029,216</b>

\* Colonne retraité pour des raisons de comparabilité : les revenus des prises en pensions ont été comptabilisés pour la période du 01/01 au 31/12/2021 au niveau des revenus du portefeuille titres.

### 3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 3 133, 554 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSB et TSI)	470,031	316,336
Commission gestionnaire (TSI)	2 350,162	1 581,691
Commission dépositaire (TSB )	313,361	210,898
<b>TOTAL</b>	<b>3 133,554</b>	<b>2 108,925</b>

### 3.6 Note sur les autres créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 199,836 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	52,662	36,303
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	2 147,174	2 106,074
<b>TOTAL</b>	<b>2 199,836</b>	<b>2 142,377</b>

### 3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

	2022	2021
<b>Capital initial dès sa constitution</b>		
Montant (en nominal)	559 300,000	769 500,000
Nombre de Parts	5 593	7 695
Nombre de porteurs de Parts	28	28
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>		
Montant	208 100,000	71 600,000
Nombre de parts émises	2 081	716
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>		
Montant	69 900,000	281 800,000
Nombre de parts rachetées	699	2 818
<b>Capital au 31-12-</b>		
Montant (en nominal)	697 500,000	559 300,000
Sommes non distribuables	-85 594,143	-119 104,101
Montant du capital au 31-12	611 905,857	440 195,899
<b>Nombre de parts</b>	6 975	5 593
Nombre de porteurs de Parts	28	22

#### 3.7.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	141,960	93,172
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	34 472,830	13 425,113
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 117,510	621,182
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	22 880,435	-16 809,013
Frais négociation de titres	-823,387	-442,827
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>57 789,348</b>	<b>-3 112,373</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-119 104,101	-166 466,812
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-34 654,656	-16 984,155
Régularisations sommes non distribuables rachats	10 375,266	67 459,239
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-85 594,143</b>	<b>-119 104,101</b>

### 3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 11 090,109 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSI & TSB)	1 663,531	1 386,812
Commission gestionnaire (TSI)	8 317,559	6 934,012
Commission dépositaire (TSB)	1 109,019	924,549
<b>TOTAL</b>	<b>11 090,109</b>	<b>9 245,373</b>

### 3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 729,672 TND et représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Redevance CMF	554,478	462,253
Honoraires commissaire aux comptes	2 175,194	2 547,333
<b>TOTAL</b>	<b>2 729,672</b>	<b>3 009,586</b>

### 3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	-0,962	-0,231	0,100	-1,093
Exercice 2022	11 993,765	1 712,501	-997,963	12 708,303
<b>SOMMES DISTRIBUTIBLES</b>				<b>12 707,210</b>

## 4. Autres informations

### 4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du FCP AL IMTIEZ au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2022
- Titres à livrer	0,000	0,000
- Titres à recevoir	-7 407,924	-2 356,023
- Participation à libérer	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-7 407,924</b>	<b>-2 356,023</b>

## 4.2- Données par part et ratios pertinents

### 4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	3,701	3,189	0,874	2,870	2,805
Charges de gestion des placements	-1,590	-1,653	-1,043	-1,769	-1,882
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>2,111</b>	<b>1,536</b>	<b>-0,170</b>	<b>1,101</b>	<b>0,923</b>
Autres produits	0,000	0,000		0,000	0,000
Autres charges	-0,391	-0,538	-0,295	-0,548	-0,501
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1,720</b>	<b>0,998</b>	<b>-0,465</b>	<b>0,554</b>	<b>0,423</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,102	0,005	-0,240	0,051	0,004
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1,822</b>	<b>1,003</b>	<b>-0,705</b>	<b>0,605</b>	<b>0,428</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	4,963	2,417	-6,734	2,854	-6,624
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3,441	-2,894	0,450	-0,581	6,523
Frais de négociation de titres	-0,118	-0,079	-0,040	-0,060	-0,111
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>8,285</b>	<b>-0,556</b>	<b>-6,324</b>	<b>2,212</b>	<b>-0,213</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>10,005</b>	<b>0,441</b>	<b>-6,788</b>	<b>2,766</b>	<b>0,210</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>8,285</b>	<b>-0,556</b>	<b>-6,324</b>	<b>2,212</b>	<b>-0,212</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,441	0,894	-4,330	0,544	-0,117
<b>SOMMES NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>8,727</b>	<b>0,338</b>	<b>-10,654</b>	<b>2,756</b>	<b>-0,329</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,605	0,428	0,965
Valeur Liquidative	89,550	79,003	77,662	89,626	86,693

### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	2,080%	1,779%	1,581%	1,870%	2,072%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,512%	0,579%	0,447%	0,579%	0,551%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	2,249%	1,074%	-0,704%	0,586%	0,466%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>533 240,199</b>	<b>519 740,052</b>	<b>507 859,605</b>	<b>441 260,536</b>	<b>486 436,013</b>

#### **4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement "TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, le Dépositaire perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »**

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 mai 2023. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Khaled MNIF.

**Groupe SIAME**  
**Bilan Consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2022**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Actifs	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		7 256 672	6 884 221
moins : amort immob incorporelles		(2 857 757)	(2 529 253)
	<b>1.1</b>	<b>4 398 914</b>	<b>4 354 968</b>
Ecart d'acquisition		1 641 348	1 930 587
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 641 348)	(1 930 587)
	<b>1.2</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles		43 976 997	43 538 400
moins : amort immob corporelles		(33 675 917)	(32 707 786)
	<b>1.3</b>	<b>10 301 080</b>	<b>10 830 614</b>
Immobilisations financières	<b>1.4</b>	2 265 555	960 896
moins : provisions immob financières		(289 731)	(295 910)
		<b>1 975 824</b>	<b>664 987</b>
Autres actifs non courants	<b>1.5</b>	29 120	38 199
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1</b>	<b>16 704 939</b>	<b>15 888 767</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>2</b>		
Stocks		27 703 596	22 995 100
moins: provisions sur stocks		(1 705 642)	(1 557 934)
	<b>2.1</b>	<b>25 997 955</b>	<b>21 437 166</b>
Clients et comptes rattachés		17 141 039	22 542 724
moins: provisions sur clients		(3 102 320)	(4 560 903)
	<b>2.2</b>	<b>14 038 719</b>	<b>17 981 821</b>
Autres actifs courants		5 062 682	4 506 125
moins: provisions sur AAC		(546 949)	(693 888)
	<b>2.3</b>	<b>4 515 732</b>	<b>3 812 237</b>
Placements et autres actifs financiers		17 688	214 927
moins: provisions sur les placements		(6 593)	(6 593)
	<b>2.4</b>	<b>11 095</b>	<b>208 334</b>
Liquidités et équivalent de liquidités	<b>2.5</b>	2 151 714	3 776 412
<b>Total des actifs courants</b>		<b>46 715 215</b>	<b>47 215 970</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>63 420 154</b>	<b>63 104 737</b>

**Groupe SIAME**  
**Bilan Consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2022**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3</b>		
Capital social	3.1	15 444 000	15 444 000
Réserves consolidées		14 226 910	10 627 760
Ecart de conversion		17 960	2 151
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>29 688 870</b>	<b>26 073 911</b>
Résultat consolidé - Part du Groupe		(251 665)	4 110 684
<b>Total des capitaux propres après résultat consolidé</b>		<b>29 437 205</b>	<b>30 184 594</b>
<b>Intérêt des minoritaires</b>		<b>5 300</b>	<b>95 706</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>4</b>		
Crédit à moyen et long terme	4.1	2 918 113	4 208 486
Provisions pour risques et charges	4.2	120 531	233 523
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 038 644</b>	<b>4 442 010</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>5</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	5 588 502	11 625 800
Autres passifs courants	5.2	3 554 855	4 317 446
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	21 795 648	12 439 180
<b>Total des passifs courants</b>		<b>30 939 005</b>	<b>28 382 427</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>33 977 649</b>	<b>32 824 436</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>63 420 153</b>	<b>63 104 737</b>

**Groupe SIAME**  
**Etat de résultat consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2022**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus	6	49 271 410	64 349 787
Production immobilisée		7 326	181 966
Autres produits d'exploitation		19 853	70 373
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>49 298 589</b>	<b>64 602 126</b>
Variation de stock des PF et des encours		6 585 488	2 840 593
Achats d'approvisionnements consommés	7	(38 014 238)	(44 236 414)
Charges de personnel	8	(9 889 395)	(10 435 042)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 279 642)	(2 962 965)
Autres charges d'exploitation	9	(2 936 116)	(4 341 269)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 764 684</b>	<b>5 467 029</b>
Charges financières nettes	10	(2 019 779)	(2 103 836)
Produits des placements		16 157	21 343
Autres gains ordinaires	11	67 259	1 523 379
Autres pertes ordinaires	12	(899 411)	(71 468)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(71 091)</b>	<b>4 836 447</b>
Impôt sur les bénéfices		(268 298)	(833 671)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT</b>		<b>(339 389)</b>	<b>4 002 776</b>
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(339 389)</b>	<b>4 002 776</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>		<b>(339 389)</b>	<b>4 002 776</b>
<i>Résultat Part du Groupe</i>		<i>(251 665)</i>	<i>4 110 684</i>
<i>Résultat Hors Groupe</i>		<i>(87 723)</i>	<i>(107 907)</i>

**Groupe SIAME**  
**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Arrêté au 31-12-2022**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		(339 389)	4 002 776
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 882 746	2 824 551
Variation des:			
- stocks		(6 672 758)	(5 111 803)
- créances		4 007 144	2 459 505
- autres actifs		(669 095)	669 344
- fournisseurs et autres dettes		(4 379 857)	(1 355 009)
- Résorption subvention d'investissement		(18 352)	(22 443)
- Charges financières nettes		98 568	148 738
- Plus ou moins values de cession		(86 247)	(1 523 590)
- Charges nettes sur apurement de titres de participation		0	128 140
<b>FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>13.1</b>	<b>(5 177 238)</b>	<b>2 220 208</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissement / acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		(1 599 301)	(2 256 935)
Encaissement / cession d'immob°. corporelles et incorp		15 000	1 548 618
Encaissements / Cession d'immobilisations financières		7 361	(10 000)
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières		(1 211 614)	(592 642)
Décaissement / acquisit° d'autres actifs non courants		(29 514)	(37 936)
Encaissements / autres valeurs immobilisées		42 577	10 085
Décaissements / autres valeurs immobilisées		(15 675)	(19 450)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>13.2</b>	<b>(2 791 166)</b>	<b>(1 358 261)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Variation/ capitaux propres		1 710 046	(87 021)
Subvention d'investissements		0	4 324
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		10 287 196	(3 532 851)
Variations des emprunts (MT)		(564 311)	3 513 574
Dividendes et autres distributions		(2 779 334)	(1 884 628)
Constitution de société		0	0
Augmentation du capital		0	0
<b>FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>13.3</b>	<b>8 653 597</b>	<b>(1 986 602)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>			
		<b>685 193</b>	<b>(1 124 655)</b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>(2 322 138)</b>	<b>(1 197 483)</b>
<b>TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 636 945)</b>	<b>(2 322 138)</b>

## **1-PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"**

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 7 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

## **2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **2.1- PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

### **2.2- METHODE D'EVALUATION**

#### **- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables. Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

#### **- ECART D'ACQUISITION**

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

#### **- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles comptabilisées selon le modèle de réévaluation chez certaines filiales conformément à la nouvelle NCT 05 ont été retraitées pour se conformer au modèle du coût historique adopté par le groupe. Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

#### **- LE PORTEFEUILLE DES TITRES**

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2022, pour les titres cotés à la BVMT.

#### **- LES STOCKS ET ENCOURS**

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

#### **- PRISE EN COMPTE DES REVENUS**

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

#### **- CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISE**

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2022. La différence est passée en résultat de l'exercice.

### **3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

#### **3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

#### **3.2- METHODES DE CONSOLIDATION**

##### **\* INTEGRATION GLOBALE**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

##### **\* INTEGRATION PROPORTIONNELLE**

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

##### **\* LA MISE EN EQUIVALENCE**

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

## **4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

### **4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS**

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

### **4.2- INTERETS MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

### **4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

#### **\* L'ECART D'EVALUATION**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

#### **\* LE GOODWILL**

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

### **4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT**

La charge consolidée d'impôt comprend :

- L'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2022 ;
- Les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

#### 4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

#### 4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

#### 4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

### 5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 § n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
SIAME	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT*	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	50,00%	50,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH*	51,00%	51,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	25,50%	25,50%	IG	IG
IAT EUROPE*	95,00%	95,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	47,50%	47,50%	IG	IG
SITEL**	8,48%	59,77%	Hors Périmètre	Contrôle exclusif	8,48%	59,77%	HP	HP
ELECTRICA***	0,00%	80,00%	Hors Périmètre	Contrôle exclusif	0,00%	80,00%	HP	HP

\* Compte non tenue de l'augmentation de capital de IAT décidée en 2022 et libérée en 2023.

\*\* Hors périmètre en 2022,

\*\*\* Hors périmètre en 2022,

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent au 31-12-2022 comme suit :

❖ **SOCIETE MERE**

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

❖ **SOCIETES FILIALES DE LA SIAME :**

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

• ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

• ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL SARL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

• ***SOCIETE TOUTALU***

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

• ***SOCIETE I@T***

Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 800 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

- **SOCIETE MEDIKA-TECH SARL**

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

- **SOCIETE I@T Europe**

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, audit et expertise de système informatiques, la vente de matériels informatiques, électroniques et industriels et de logiciels.

#### NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 16 704939 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2022	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	7 256 672	- 2 857 757	-	4 398 914
Ecarts d'acquisition	1 641 348	- 1 641 348	-	-
Immobilisations corporelles	43 976 997	- 33 675 917	-	10 301 080
Immobilisations financières	2 265 555	-	- 289 731	1 975 824
Autres actifs non courants	29 120	-	-	29 120
<b>Total</b>	<b>55 169 692</b>	<b>- 38 175 022</b>	<b>- 289 731</b>	<b>16 704 939</b>

#### 1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élevant à 4 398914 TND au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2022	Cumul amort. 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Investissement de recherche et de développement	3 816 512	- 1 206 835	2 609 676
Concessions, marques, brevets et licences	1 034 332	- 450 969	583 363
Logiciels	677 863	- 1 193 080	- 515 217
Site web	8 690	- 6 873	1 817
Activités de développement en cours	1 719 275	-	1 719 275
<b>Total</b>	<b>7 256 672</b>	<b>- 2 857 757</b>	<b>4 398 914</b>

#### 1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 641 348 TND amortis totalement. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
CONTACT	1998	- 13 813	100%	13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	- 21 500	-
CONTACT	2012	314 975	20%	- 314 975	-
CONTACT	2013	219 982	20%	- 219 982	-
CONTACT	2014	349 990	20%	- 349 990	-
TOUTALU	2015	322 262	20%	- 428 143	-
CONTACT	2016	249 982	20%	- 249 982	- 0
TOUTALU	2017	176 470	20%	- 70 588	-
<b>Total</b>		<b>1 641 348</b>		<b>- 1 641 348</b>	<b>0</b>

### 1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 10 301080TND au 31 décembre 2022, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2022	Cumul amort. 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Terrain	879 080	-	879 080
Constructions	8 900 346	- 5 795 044	3 105 302
Matériels & outillages	25 862 147	- 21 802 954	4 059 193
Mat de transport	2 106 018	- 1 574 924	531 094
MMB	1 963 898	- 1 721 336	242 562
Agencements & aménagements	3 240 141	- 2 509 214	730 927
Immobilisations prises en leasing	295 457	- 261 779	33 678
Immobilisations chez les tiers	61 890	- 10 666	51 225
Immobilisations encours	668 020	-	668 020
<b>Total</b>	<b>43 976 997</b>	<b>- 33 675 917</b>	<b>10 301 080</b>

### 1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élevant en net à 1 975 824TND au 31 décembre 2022, se détaille ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2021		VCN 31/12/2021	Situation 31/12/2022		VCN 31/12/2022
	Valeur	Provision		Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	(36 263)	-	36 263	(36 263)	-
SITEL*	-	-	-	119 530	-	119 530
SIALE	129 250	(129 250)	-	129 250	(129 250)	-
SERPAC	750	(750)	-	750	(750)	-
DAR ADDOHN	50 000	(50 000)	-	50 000	(50 000)	-
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	-	-	-
Titres de participation	216 880	(216 263)	617	335 793	(216 263)	119 530
Prêts	94 504	-	94 504	100 901	-	100 902
FONDS GERE SICAR	400 000	-	400 000	1 600 000	-	1 600 000
Emprunt national	800	-	800	-	-	-
Cautionnements	248 713	(79 647)	169 066	228 861	(73 469)	155 392
Autres immobilisations financières	744 016	(79 647)	664 370	1 929 762	(73 469)	1 856 294
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>960 896</b>	<b>(295 910)</b>	<b>664 987</b>	<b>2 265 555</b>	<b>(289 732)</b>	<b>1 975 824</b>

\* Hors périmètre en 2022

Les titres de participation se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

### 1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 29 120 TND à la clôture de l'exercice 2022 contre 38 199 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

## NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 46 715 215TND au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	27 703 596	- 1 705 642	25 997 955
Clients et comptes rattachés	2.2	17 141 039	- 3 102 320	14 038 719
Autres actifs courants	2.3	5 062 682	- 546 949	4 515 732
Placements et autres actifs financiers	2.4	17 688	- 6 593	11 095
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	2 151 714	-	2 151 714
<b>Total</b>		<b>52 076 720</b>	<b>- 5 361 504</b>	<b>46 715 215</b>

### 2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2022 à 25 997 955TND, après élimination des profits internes et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Stock SIAME	22 326 465	15 959 630	6 366 836
Provision pour dépréciation stock SIAME	- 1 329 728	- 1 285 252	- 44 477
Stocks Hors périmètre	-	1 883 439	- 1 883 439
Stock CONTACT	2 723 222	2 606 786	116 436
Provision pour dépréciation stock CONTACT	- 375 913	- 134 829	- 241 084
Stock TOUTALU	2 107 426	2 005 085	102 341
Stock SIAME INTERNATIONALE	-	-	-
Stock IAT	505 202	371 112	134 090
Stock MEDIKA TECH	59 019	31 195	27 824
Provision pour dépréciation stock MEDIKA TECH	- 17 738	-	- 17 738
<b>Total</b>	<b>25 997 955</b>	<b>21 437 166</b>	<b>4 578 526</b>

Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2021 et 2022 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME » et « TOUTALU » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

### 2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Le solde net de cette rubrique s'élevant à 14 038 719TND au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients ordinaires	12 672 310	17 447 044	- 4 774 734
Clients, effets à recevoir	609 254	53 503	555 751
Clients douteux	3 859 476	5 042 177	- 1 182 702
<b>Total brut</b>	<b>17 141 039</b>	<b>22 542 724</b>	<b>- 5 401 684</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 3 102 320	- 4 560 903	1 458 583
<b>Total net</b>	<b>14 038 719</b>	<b>17 981 821</b>	<b>- 3 943 101</b>

### 2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 515 732 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Etat, impôts et taxes actif	2 038 549	1 961 130	77 419
Actif d'impôt différé	-	-	-
Avances et acomptes au personnel	118 638	119 859	- 1 221
Avances et acomptes fournisseurs	471 836	921 624	- 449 788
Fournisseurs RRR à obtenir	1 090	492 300	- 491 210
Débiteurs divers	2 037 001	691 228	1 345 773
Charges constatées d'avance	255 683	232 965	22 718
Produits à recevoir	139 884	87 020	52 864
<b>Total brut</b>	<b>5 062 682</b>	<b>4 506 125</b>	<b>556 556</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 546 949	- 693 888	146 938
<b>Total net</b>	<b>4 515 732</b>	<b>3 812 237</b>	<b>703 495</b>

### 2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte s'élève en net à 11 095 TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2022		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements	17 688	- 6 593	11 095
<b>Total</b>	<b>17 688</b>	<b>- 6 593</b>	<b>11 095</b>

### 2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 2 151 714TND au 31 décembre 2022 se détaillant comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2022		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Banques et Caisses	706 108	-	706 108
Valeurs à l'encaissement	1 445 605	-	1 445 605
<b>Total</b>	<b>2 151 714</b>	<b>-</b>	<b>2 151 714</b>

### NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres consolidés s'élevant à 29 442 504TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Capital social	15 444 000	15 444 000	-
Réserves consolidées	14 226 910	10 627 760	3 599 149
Ecart de conversion	17 960	2 151	15 810
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>29 688 870</b>	<b>26 073 911</b>	<b>3 614 959</b>
Résultat consolidé - Part du groupe	- 251 665	4 110 684	- 4 362 349
Intérêts des minoritaires	5 300	95 706	- 90 406
<b>Total des capitaux propres après résultat &amp; IM</b>	<b>29 442 504</b>	<b>30 280 301</b>	<b>- 837 796</b>

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultat consolidé, d'une part, et les intérêts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultat consolidé	Part des minoritaires	
SIAME	12 067 658	1 321 834	12 067 659	-	1 321 834	-	-
SIAME INTER	109 432	55 593	209 418	24	55 590	4	149 990
CONTACT	4 376 175	867 286	4 156 290	35	867 282	4	3 029 850
TOUTALU	- 1 911 122	- 867 353	- 1 673 696	95 148	- 774 407	- 92 946	2 301 450
IAT	- 836 227	- 14 499	- 418 114	- 18 114	- 7 250	- 7 249	400 000
MEDIKA TECH	- 59 700	- 20 441	- 40 724	30 023	- 5 213	- 15 229	51 000
IAT EUR	- 73 277	52 764	- 73 924	- 14 094	25 063	27 701	61 173
<b>Total</b>	<b>13 672 939</b>	<b>- 339 388</b>	<b>14 226 910</b>	<b>93 023</b>	<b>- 251 665</b>	<b>- 87 723</b>	<b>5 993 463</b>

#### NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 3 038 644 TND au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt	2 918 113	4 208 486
Provision pour risques et charges	120 531	233 523
<b>Total</b>	<b>3 038 644</b>	<b>4 442 010</b>

#### 4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 2 918 113 TND, correspond à la dette bancaire et leasing au 31 décembre 2022. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Emprunt SIAME	1 711 873	2 437 898	- 726 025
Emprunt CONTACT	676 657	888 186	- 211 529
Emprunt TOUTALU	306 861	345 807	- 38 946
Emprunt IAT	222 722	431 745	- 209 023
<b>Total</b>	<b>2 918 113</b>	<b>4 103 637</b>	<b>- 1 185 524</b>

#### 4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 120 531 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
TOUTALU	Provision pour risques et charges	1 797
CONTACT	Provision pour risques et charges	118 734
<b>Total</b>		<b>120 531</b>

## NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 30 939 005TND au 31 décembre 2022, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	5 588 502
Autres passifs courants	5.2	3 554 855
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	21 795 648
<b>Total</b>		<b>30 939 005</b>

### 5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2022, ce poste consolidé s'élevant à 5 588502TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation	4 698 229	6 067 533	- 1 369 303
Fournisseurs, factures non parvenues	55 963	3 608 677	- 3 552 715
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	761 219	1 887 290	- 1 126 070
Fournisseurs, retenues de garanties	-	14 252	- 14 252
Fournisseurs d'immobilisations	73 091	48 049	25 042
<b>Total</b>	<b>5 588 502</b>	<b>11 625 800</b>	<b>- 6 037 298</b>

### 5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 3 554 855TND au 31 décembre 2022, s'analysant comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Etat, impôts et taxes passifs	1 272 894	2 015 757	- 742 863
Organismes sociaux	879 325	749 290	130 035
Personnel et comptes rattachés	603 722	671 986	- 68 263
Clients, avances et acomptes	207 511	231 271	- 23 760
Dividendes et autres distributions	758	172	586
Créditeurs divers	170 256	139 913	30 343
Charges à payer	387 830	485 780	- 97 949
Produits constatés d'avance	30 058	20 777	9 281
Provisions courantes pour risques et charges	2 500	2 500	-
<b>Total</b>	<b>3 554 855</b>	<b>4 317 446</b>	<b>- 762 591</b>

### 5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2022 à 21 795 648TND se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédits de gestion	15 593 313	5 980 404	9 612 909
Echéance à moins d'un an /crédits	3 798 363	2 861 465	936 898
Intérêts courus sur emprunts	33 262	60 348	- 27 086
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>19 424 938</b>	<b>8 902 217</b>	<b>10 522 721</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>2 370 711</b>	<b>3 536 964</b>	<b>- 1 166 253</b>
<b>Total</b>	<b>21 795 648</b>	<b>12 439 180</b>	<b>9 356 468</b>

## NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 49 271 410TND se détaille comme suit :

Désignation	2022		2021		Variation	
	En TND	en %	En TND	en %	En TND	en %
CA SIAME	27 217 287	55,2%	39 528 344	61,43%	- 12 311 057	81,65%
CA CONTACT	16 526 032	33,5%	18 886 966	29,35%	- 2 360 933	15,66%
CA Hors périmètre	-	0,0%	1 338 577	2,08%	- 1 338 577	8,88%
CA TOUTALU	1 044 528	2,1%	1 241 301	1,93%	- 196 773	1,31%
CA IAT	3 034 470	6,2%	1 598 639	2,48%	1 435 830	-9,52%
CA SIAME INTERNATIONAL	1 267 499	2,6%	1 118 778	1,74%	148 720	-0,99%
CA MEDIKA TECH	51 049	0,1%	482 909	0,75%	- 431 860	2,86%
CA IAT EUROPE	130 544	0,3%	154 272	0,24%	- 23 728	0,16%
<b>Total</b>	<b>49 271 410</b>	<b>100%</b>	<b>64 349 787</b>	<b>100%</b>	<b>- 15 078 377</b>	<b>100%</b>

Revenus	50 390 512
Revenus intragroupe	- 1 119 102
<b>Total Revenus consolidés</b>	<b>49 271 410</b>

## NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés consolidés totalisent 38 014 238TND à la clôture de l'exercice 2022. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	2022	
	En TND	En %
Ach SIAME	23 024 234	60,57%
Ach CONTACT	11 883 210	31,26%
Ach TOUTALU	1 151 610	3,03%
Ach IAT	779 624	2,05%
Ach SIAME INTER	978 685	2,57%
Ach MEDIKA TECH	196 875	0,52%
Ach IAT EUROPE	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>38 014 238</b>	<b>100%</b>

## NOTE -8- CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique comprend les charges de personnel du groupe « SIAME » se détaillant comme suit :

Désignation	2022	
	En TND	En %
CP SIAME	4 682 795	47,35%
CP TOUTALU	580 244	5,87%
CP CONTACT	3 393 499	34,31%
CP IAT	1 230 099	12,44%
CP SIAME INTER	-	0,00%
CP MEDIKA TECH	2 759	0,03%
<b>Total</b>	<b>9 889 395</b>	<b>100%</b>

#### NOTE -9- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2022	
	En TND	En %
AC SIAME	1 249 365	42,55%
AC TOUTALU	149 291	5,08%
AC CONTACT	718 165	24,46%
AC IAT	643 625	21,92%
AC SIAME INTER	122 011	4,16%
AC MEDIKA TECH	31 460	1,07%
AC IAT EUROPE	22 199	0,76%
<b>Total</b>	<b>2 936 116</b>	<b>100%</b>

#### NOTE -10- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2022	
	En TND	En %
CF SIAME	1 439 029	71,25%
CF TOUTALU	286 305	14,18%
CF CONTACT	213 456	10,57%
CF IAT	100 234	4,96%
CF SIAME INTER	- 24 446	-1,21%
CF IAT EUROPE	250	0,01%
CF MEDIKA TECH	4 951	0,25%
<b>Total</b>	<b>2 019 779</b>	<b>100%</b>

#### NOTE -11- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux produits nets sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

Désignation	2022	2021
Autres gains ordinaires	67 226	97 916
Produits nets sur cessions d'immobilisations	32	1 425 463
<b>Total</b>	<b>67 259</b>	<b>1 523 379</b>

#### NOTE -12- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux charges nettes sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

Désignation	2022	2021
Autres pertes ordinaires	73 816	70 395
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	825 595	1 073
<b>Total</b>	<b>899 411</b>	<b>71 468</b>

#### NOTE -13- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2022, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde négatif de 1 636 945 TND contre un solde négatif de 2 322 138 TND au 31 décembre 2021, soit une variation positive de 685 193 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13.1	- 5 177 238
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	13.2	- 2 791 166
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	13.3	8 653 597
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>685 193</b>

### 13.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation s'élevant à - 5 177 238 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	139 354	- 478 742	- 339 389
Amortissements et provisions nettes de reprises	3 133 594	- 250 847	2 882 746
Variation des stocks	- 6 689 656	16 898	- 6 672 758
Variation des créances clients	4 217 942	- 210 798	4 007 144
Variation des autres actifs	- 847 261	178 166	- 669 095
Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	- 4 299 476	- 80 381	- 4 379 857
Plus value / cessions d'immobilisations	- 86 247	-	- 86 247
Résorption subvention d'investissement	- 18 352	-	- 18 352
Charges financières sur emprunts	98 568	-	98 568
<b>Total</b>	<b>- 4 351 534</b>	<b>- 825 704</b>	<b>- 5 177 238</b>

### 13.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2022 à -2 791 166 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Décaissements sur acq. d'immo. corpo. et incorpo.	- 1 961 542	362 242	- 1 599 301
Encaissements provenant de la cession d'immo. corpo. et incorpo.	15 000	-	15 000
Encaissements provenant de la cession d'immo. Financières	7 361	-	7 361
Décaissements sur acquisitions d'immo. Financières	- 1 211 614	-	- 1 211 614
Décaissements sur autres valeurs immobilisées	- 15 675	-	- 15 675
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	42 577	-	42 577
Décaissements sur autres actifs non courants	- 29 514	-	- 29 514
<b>Total</b>	<b>- 3 153 408</b>	<b>362 242</b>	<b>- 2 791 166</b>

### 13.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élevant à 8 653 597 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Variation/ capitaux propres	12 557	1 697 489	1 710 046
Subvention d'investissements	-	-	-
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)	10 287 196	-	10 287 196
Variations des emprunts (MT)	- 564 311	-	- 564 311
Dividendes et autres distributions	- 3 729 334	950 000	- 2 779 334
Augmentation du capital	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 006 108</b>	<b>2 647 489</b>	<b>8 653 597</b>

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

*Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »*

## ***Rapport sur l'audit des états financiers***

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2022, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de 63 420 154TND et un résultat consolidé-part du groupe déficitaire de 251 665TND.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Les fonds propres de la filiale « TOUTALU » s'élevant au 31 décembre 2022 à 1 010 mTND sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société ;

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### 1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère « SIAME » figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 22 343 364 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

### 2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 5 308 658 TND arrêté au 31 décembre 2022. L'amortissement de ces dépenses commence au moment où la société a commencé à commercialiser ou à utiliser le produit et selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

### 3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME-SA » s'élevant au 31 décembre 2022 à 27 419 285 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

### Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne de la SIAME et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tunis, le 10 Mai 2023

**Le Commissaire aux comptes**

**BDO Tunisie**

Khaled Mnif